

PERSPECTIVES

La justice en question

Orienté sur le changement, le rapport sur les femmes et la justice remet tout en question

Josée Boileau

Chicanes constitutionnelles obligent, le Québec n'a pas participé au groupe de travail fédéral-provincial sur les femmes et la justice, dont le rapport a été rendu public en début de semaine. Mais le Québec n'est pas exempt, loin s'en faut, de toutes critiques en la matière. Plusieurs des observations du rapport fédéral avaient déjà été soulevées au Sommet de la justice organisé par le gouvernement du Québec l'an dernier.

La magistrature, le Barreau du Québec, la Chambre des notaires, des groupes féministes avaient alors unanimement pointé le doigt sur les préjugés sexistes qui existent encore dans le système judiciaire, regretté le petit nombre de femmes juges, la nécessité de la sensibilisation à la violence conjugale, etc.

Le Sommet avait été l'occasion de délibérations sérieuses qui n'étaient plus confinées aux stricts cercles juridiques ou féministes. Il avait débouché sur deux engagements du ministre de la Justice Gil Rémillard: la création d'un comité de travail sur le sexisme et un autre sur l'accès des femmes à la magistrature.

Un an et demi plus tard, où en est-on? Pas très loin, constatent les groupes de femmes en chœur, en notant que rien n'a bougé.

Il semble plutôt qu'elles n'ont guère été informées du suivi des engagements. Car au bureau du ministre Rémillard hier, on expliquait que le comité sur les femmes et la magistrature, formé de représentants du ministère, de la magistrature et du Barreau, avait été mis sur pied et qu'il remettrait son rapport en août.

Quant au comité de travail sur le sexisme, au point mort encore en juin, on est justement à le former, ajoutait-on hier. Le recrutement des membres vient de débuter et son mandat reste à préciser.

Tant mieux, a-t-on lancé dans les groupes de femmes en apprenant la nouvelle. Mais le fond de leur analyse demeure: on ne sent pas du tout que la condition féminine est une priorité au ministère.

«M. Rémillard est très "vaseline", très hésitant quand il s'agit de passer à des engagements concrets. La magistrature elle-même est plus ouverte que le ministre», notait ainsi Diane Lemieux, porte-parole des CALACS (Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel).

«Le vrai problème, c'est la pratique»
Certes la société québécoise, et son ministre de la Justice, ne manque pas de sensibilité sur les principes, fait-on valoir. Sur la question de la violence conjugale par exemple, plus personne ne remet en cause qu'elle doive faire l'objet de poursuites devant les tribunaux.

«Ce principe est acquis, note Fleurette Boucher, du Regroupement provincial des maisons d'hébergement. Mais le vrai problème, c'est la pratique. Quand on se butte à des valeurs profondes, à des gens qui vous disent qu'une chicane de ménage, ça se fait à deux. Là, ce n'est plus une affaire de loi mais d'éducation.»

Car au-delà du regard sympathique aux femmes, la volonté d'arriver à des changements relève souvent de la ferme intention de tout remettre en question.

C'est ce que le rapport fédéral a fait en adoptant une analyse résolument féministe et en débordant largement des vœux pieux — ce qui peut expliquer d'ailleurs la note qui, dans le document, souligne que les opinions qui y sont émises sont strictement celles de leurs auteurs et non des gouvernements qu'ils représentent.

Le rapport fédéral n'a donc pas hésité à faire le lien, souvent rejeté, entre pornographie et violence; à rappeler que la violence envers les femmes a souvent cours dans le cadre d'une relation intime, et qu'à ce titre, elle est bien différente des agressions subies par les hommes.

Le rapport note aussi que même en droit civil, l'évaluation des dommages-intérêts sera différente si on est un homme ou une femme, un phénomène qui n'avait jamais été dénoncé jusqu'à maintenant.

Cette nécessité de tout remettre en question était aussi au cœur des propos de Diane Lemieux hier. «Dire aux femmes, comme l'a fait M. Rémillard au Sommet de la Justice, que s'il manque de femmes juges, elles n'ont qu'à se présenter, c'est passer à côté de la question. Si c'était si simple, on l'aurait réglé le problème! Pour être pro-femmes, il faut accepter de revoir les règles établies.»

Contester les règles établies ne signifie pas ébranler tout le système. Mais accepter que les solutions ne soient pas universelles.

Par exemple, que le délai d'un an pour porter plainte et obtenir la protection de la Loi sur les victimes d'actes criminels n'a aucun sens en matière d'inceste. Celui-ci se produit quand la victime est un enfant ou une adolescente, et arriver à dénoncer son propre père ou un proche demande souvent des années.

Même chose dans le dossier de la violence conjugale, où seuls les antécédents judiciaires comptent pour décider d'une peine d'emprisonnement. La gravité du geste n'est absolument pas considérée. On sait maintenant que le bon citoyen public n'est pas nécessairement un homme tendre en privé: il faudrait bien que la justice, sans sacrifier aux droits des accusés, sache s'y adapter.

INDEX

Les Actualités...A2	Idées.....A7	
Agenda culturel...B7	Le Monde.....B3	
Annonces classées...B5	Montréal.....A3	Météo
Avis publics.....B2	Mots croisés.....B4	
Culture.....B8	Politique.....A4	Ennuagement
Économie.....A5	Société.....B1	
Éditorial.....A6	Les Sports.....B6	Max. 28
		Détails en B6

L'ÉCONOMIE

Les sept s'entendent sur le GATT

PAGE A-5



MONTREAL

Laval tient à son métro

PAGE A-3

SOCIÉTÉ

Montréal jazzy: les photos de Jacques Nadeau

PAGE B-1



Desjardins se paie une banque

Il absorbera l'actif du groupe La Laurentienne

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

La Laurentienne se cherchait un partenaire; le Mouvement Desjardins n'en fera qu'une bouchée en fusionnant la Corporation du Groupe La Laurentienne avec la Société financière des Caisses Desjardins.

Formée à l'automne au terme d'une vérification diligente des actifs respectifs, la nouvelle société, dénommée Société financière Desjardins Laurentienne et contrôlée par Desjardins, affichera un avoir de 1 milliard\$ et des actifs propres de 23 milliards\$, chapeautant assurance-vie, assurance de dommages, services fiduciaires et valeurs mobilières. La cerise sur le sundae: grâce à cette bouchée d'une de ses filiales, le mouvement coopératif possèdera sa banque capitaliste en la Banque

Laurentienne.

«Pour Desjardins, il s'agit d'une autre importante étape de son développement qui lui permettra, cette fois-ci, d'atteindre une stature de calibre mondial», a estimé, hier, lors d'une conférence de presse le président du Mouvement Desjardins, Claude Béland. Avec cette acquisition, le mouvement Desjardins hausse son actif total à 80 milliards, devenant ainsi le cinquième groupe financier canadien.

Aux côtés de M. Béland, le président et chef de la direction de la Corporation du Groupe La Laurentienne, Jacques Drouin, a fait valoir que «ce n'est pas une acquisition, c'est une mise en commun d'actifs». Précisant que les discussions avec Desjardins avaient commencé en avril sous son impulsion, M. Drouin a tenu à préciser que l'entente ne visait pas à régler les problèmes de capi-

talisation de son groupe et qu'elle se présentait comme un «partenariat».

Il s'agit de la plus importante transaction affectant le secteur financier au Québec depuis la fusion de la Banque Canadienne Nationale avec la Banque Provinciale il y a 15 ans. Elle porte sur la totalité de la Corporation du Groupe La Laurentienne à l'exception de la Laurentienne Générale, la compagnie d'assurance de dommages dont le Groupe Victoire détient déjà 50%.

Hier également, Patrick Werner, le directeur général de cet assureur français, a annoncé l'intention de Groupe Victoire, la 7e compagnie d'assurance d'Europe, d'acquiescer l'autre moitié de La Laurentienne Générale pour une somme encore indéterminée.

VOIR PAGE A-8 : DESJARDINS



À la marina de Longueuil, port d'attache de plus de 400 bateaux, six agents de la Garde côtière sont affectés à la patrouille d'un territoire qui s'étend des rapides de Lachine jusqu'à Contrecoeur. Ils reçoivent une dizaine d'appels de «détresse» par semaine.

L'anarchie sur les flots bleus

Certains se croient tout permis sur les lacs et rivières

JEAN DION
LE DEVOIR

En pleine semaine, malgré la chaleur torride, c'est le calme plat sur le Saint-Laurent. Au port de plaisance de Longueuil comme à la marina de Lachine, beaucoup de bateaux sont amarrés, mais le photographe du DEVOIR désireux de croquer une embarcation naviguant doit déployer des trésors d'imagination.

Pourtant, l'image est trompeuse. «Vous devriez venir le dimanche. C'est une véritable autoroute ici», souligne un plaisancier s'appropriant à mouiller son petit voilier à la hauteur de Lachine.

De fait, les sports nautiques font fureur au Québec. Selon les plus récentes estimations de la Garde côtière canadienne, pas moins de 300 000 embarcations sont enregistrées dans la province, du pédalo et de la planche à voile au *cruiser* pouvant atteindre 65 pieds de longueur. Les week-ends de beau temps peuvent alors transformer nos lacs et rivières en vastes pistes de navigation où l'anarchie règne pour une bonne part.

Pas surprenant, dans ces circonstances, que le débat sur la sécurité nautique soit relancé presque à chaque fois qu'un incident majeur survient. Ça a été le cas cette semaine après qu'une violente

collision entre deux bateaux sur la rivière des Prairies ait fait un mort, un disparu et six blessés.

Pour Gaëtan Jutras, le problème reste mal posé, d'autant plus qu'il est grossi artificiellement par les médias. Propriétaire d'un bateau depuis sept ans, M. Jutras arpente chaque été, avec sa famille, le Saint-Laurent de Sorel à Lachine, poussant de temps à autre une pointe sur le lac Champlain. Pendant toutes ses années de navigation, il affirme n'avoir été témoin que d'un seul cas de conduite dangereuse sur l'eau.

VOIR PAGE A-8 : L'ANARCHIE

Encore l'épreuve de la langue

Des Québécois sont injustement éliminés d'un concours international

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Vincent Boucher et Dave Caron ne sauront jamais s'ils auraient pu participer aux Olympiades internationales de chimie qui se déroulent en Italie à compter de dimanche.

Ces deux étudiants francophones, «billes es sciences» de Québec, ont dû subir plusieurs laboratoires et examens en anglais lors du camp de sélection des quatre représentants du Canada à cette épreuve d'envergure internationale.

Cette semaine, le commissaire aux langues officielles du Canada, Victor Goldbloom, a dénoncé le sort qui leur avait été réservé à cette occasion. Dénonçant ce qu'il n'hésite pas à appeler une «discrimination linguistique», le commissaire Goldbloom a recommandé fortement au responsable de la sélection des participants, le Centre de recherches en sciences naturelles et en génie (CNRSNG), de leur faire reprendre l'épreuve de sélection.

D'abord heureux de cette décision, Vincent Boucher et Dave Caron ont vite déchanté.

Ils ne seront pas réévalués cette année, a fait savoir cette semaine Peter Morand, le président du CNRSNG, organisme fédéral, qui commanditait la sélection des meilleurs étudiants de niveau collégial en chimie au Canada.

Vincent Boucher, 19 ans, jusqu'à hier confiant de se classer finaliste s'il subissait toutes les épreuves de sélection dans sa langue maternelle, devra donc rester chez lui.

La décision du CNRSNG, rendue publique cette semaine, va directement à l'encontre des corrections à la sélection

VOIR PAGE A-8 : ÉPREUVE

Portrait de groupe avec petits drames

Comment peut-on vivre en anglais et en Estrie aujourd'hui?

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Les French ne parlent pas français. Ou si peu. Quand il le faut absolument, par exemple au travail, à l'hôpital de Sherbrooke où Brenda French est infirmière.

Le reste du temps, chez les French, au fond de leur vallée, près d'Island Brook, à une cinquantaine de kilomètres de l'hôpital, c'est dans la langue de Preston Manning que ça se passe.

«French, c'est un vieux nom d'Angleterre où les lointains ancêtres de la famille, venus de France, sont allés s'installer il y a bien quatre siècles», explique Brenda.

Les premiers de la lignée ont traversé la mare aux harrens dans les années 1840. En 1843, John, l'arrière-



Il reste moins de 50 000 anglophones dans les Cantons de l'Est mais le sens des traditions demeure vivace comme le prouve ce défilé à saveur écossaise le jour de la fête du Canada.

VOIR PAGE A-8 : PORTRAIT

• LES ACTUALITÉS •

Loi 102 sur le gel des salaires

Ryan et les dirigeants policiers vont s'expliquer

Une rencontre au sommet aura lieu demain

Québec (PC) — Devant l'ampleur que semble vouloir prendre le mouvement de contestation des policiers contre la loi 102 sur le gel des salaires, le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, a décidé de convoquer, demain à Montréal, les dirigeants des corps policiers municipaux, de la Sûreté du Québec et de la Communauté urbaine de Montréal, pour faire un tour d'horizon de la situation et des mesures à prendre, au besoin.

D'ici là, le ministre rappelle aux agents de police qui poursuivent une grève du zèle sur la distribution de billets de contravention leur serment d'office et l'obligation de s'acquitter de leurs fonctions.

Dans une rencontre avec les journalistes avant une séance du conseil des ministres, hier, M. Ryan n'a pas voulu se prononcer pour le moment sur les représailles exercées, notamment, par les dirigeants de la ville de Grand-Mère qui ont décidé de réduire de 30 pour cent le salaire de leurs policiers en guise de compensation des pertes subies par la diminution du nombre de contraventions.

«Je me suis procuré des avis juridiques concernant les devoirs et responsabilités des policiers et ceux des syndicats et je les examine, a expliqué le ministre.

«J'ai aussi convoqué une rencontre au sommet avec les dirigeants des forces policières, ceux de l'Association des directeurs de police, le directeur de la Sûreté du Québec et celui de la Communauté urbaine de Montréal. Je garde également toute ma disponibilité pour des rencontres avec les dirigeants des associations syndicales.»

Dans ces moyens de pression des forces policières, M. Ryan se dit cependant rassuré de voir que l'incidence des accidents malheureux sur les routes n'a pas augmenté. À cet égard, les policiers accomplissent leur devoir et M. Ryan a signifié que la situation (accidents de la route surtout) est comparable aux années antérieures.

Par ailleurs, le ministre de la Sécurité publique hésite avant de recourir à des pouvoirs coercitifs pour forcer les policiers à laisser tomber leurs moyens de pression.

«Dans tout recours à des moyens coercitifs, il faut toujours mesurer le climat social, comme vous le savez... Mais la ligne de fond demeure la même: chacun doit observer la loi, respecter ses engagements scrupuleusement, et celui qui ne le fait pas encourt des responsabilités qui doivent lui être rappelées sous des formes qui seront précisées en temps utile.

«Je veux prendre le temps d'examiner les diverses formes de réaction qui peuvent être utilisées et consulter les personnes qui sont immédiatement concernées, les institutions, et en temps utile nous arriverons avec des solutions appropriées», a dit M. Ryan.

C'est pourquoi le ministre veut prendre le temps d'examiner la situation sous toutes les formes et discuter de la procédure à suivre avec les autorités policières avant d'agir. La loi 102, adoptée par l'Assemblée nationale avant

l'ajournement d'été, le mois dernier, prévoit un gel des salaires des employés des secteurs public et parapublic et s'étend aux employés municipaux, à moins que les dirigeants d'une ville décident de se soustraire à la loi.

A moins d'une entente avec les représentants syndicaux en septembre, la loi 102 entrera en vigueur tôt cet automne. Cette mesure du gouvernement vise à contrer la hausse des dépenses publiques.



Claude Ryan: chacun doit observer la loi.

Michaud poursuit quatre enquêteurs de la SQ

L'avocat soutient que leurs agissements dans les dossiers secrets de l'Actualité ont porté atteinte à sa réputation

DANNY VEAR
LE DEVOIR

L'avocat montréalais qui était soupçonné être à l'origine de la fuite des dossiers secrets de l'Actualité poursuit quatre policiers de la Sûreté du Québec et deux hauts fonctionnaires du gouvernement du Québec devant la Cour supérieure.

Dans sa déclaration, cet avocat, Marc Michaud, affirme notamment que son ancien supérieur au Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) a porté atteinte à sa réputation lorsqu'il a répondu à des questions des enquêteurs de la SQ. Selon Me Michaud, son ancien supérieur aurait alors tenu des propos mensongers à son endroit.

En fait, l'avocat soutient que toute l'enquête de la SQ et les agissements des policiers dans cette affaire ont porté atteinte à sa réputation personnelle et professionnelle, à sa liberté et à ses droits fondamentaux.

Il réclame du Procureur général du Québec une somme de 258 000\$.

Suspect numéro de la SQ dans toute cette affaire, Me Michaud n'avait vu finalement aucune accusation portée contre lui.

Lors de la période référendaire, le Procureur général du Québec, Gil Rémyillard avait demandé la tenue d'une enquête à la suite de la parution dans la revue *L'Actualité* d'un dossier vitriolique sur les propositions constitutionnelles de Charlottetown. Ce dossier était composé d'extra-

its de documents confidentiels du gouvernement du Québec. Dès le début de son enquête, la SQ avait tourné ses soupçons du côté du SAIC. Me Michaud y travaillait. Les enquêteurs ont interrogé le responsable du SAIC qui affirmait alors qu'il se portait garant de tous ses employés, sauf de Me Michaud. Ce sont ces propos que l'avocat montréalais reproche à son ancien supérieur.

Les policiers se sont alors intéressés de près à Me Michaud. Ils l'ont suivi, arrêté, interrogé, détenu au centre de détention de Parthenais à la suite d'une perquisition à son domicile qui s'est déroulée le 2 novembre 1992.

En fait, les policiers s'étaient intéressés à l'avocat d'un peu trop près puisque la Cour supérieure devait plus tard déclarer illégale la saisie de documents au domicile de Me Michaud, illégitimes et abusives son arrestation et sa détention. Dans un jugement rendu à la suite d'une requête de Me Michaud, le juge Pierre Pinard avait dénoncé vertement le travail des policiers dans toute cette enquête.

Dans sa poursuite déposée récemment en Cour supérieure, l'avocat affirme que les quatre enquêteurs de la SQ ont notamment outrepassé «sciemment» les pouvoirs que la loi leur confère et «sciemment et délibérément déconsidéré l'administration de la justice».

En conséquence, l'avocat demande à la Cour supérieure de condamner les policiers et les fonctionnaires à lui payer des dommages et intérêts.

En mars dernier, Me Michaud avait transmis une mise en demeure au Procureur général du Québec. Celle-ci était restée lettre morte.

Deux membres du Temple solaire sont absouts par la Cour du Québec

Ils étaient soupçonnés de vouloir commettre des attentats politiques

Montréal (PC) — Les deux hommes que des enquêteurs de la Sûreté du Québec (SQ) ont soupçonné d'hiver dernier de comploter au sein d'un groupe relié à la secte de l'Ordre du Temple solaire pour commettre des attentats politiques s'en sont tirés tout récemment avec une absolution assortie d'une probation d'une durée de six mois, sans surveillance.

MM. Jean-Pierre Vinet, 54 ans, chef de projet au service Qualité et Ressources humaines aux bureaux montréalais d'Hydro-Québec et Herman Delorme, 45 ans, vendeur d'assurances de Granby ont reçu leur sentence, mercredi dernier, du juge Jean-Pierre Bonin de la Cour du Québec.

M. Vinet a plaidé coupable à l'accusation d'avoir comploté pour faire le trafic d'armes prohibées alors que M. Delorme a plaidé coupable à cette même accusation et à celle d'avoir eu des armes prohibées en sa possession.

Les deux hommes ont expliqué avoir voulu se procurer des armes pour leur sécurité personnelle. Les armes en question leur auraient été fournies par un policier de la SQ, Daniel Tougas, suspendu de

ses fonctions au poste de Cowansville jusqu'à la tenue de son procès sommaire prévu pour le mois d'août.

La cause de MM. Vinet et Delorme devait être entendue hier. Elle apparaissait d'ailleurs au rôle de la Cour du Québec. Elle a été rayée quand un juge s'est rendu compte que le dossier avait été réglé la semaine dernière.

Dans une dénonciation visant à obtenir un mandat de perquisition, en mars 1993, l'enquêteur Daniel Blain de l'Unité des crimes contre la personne de la SQ disait tenir d'un informateur que Herman Delorme était à la recherche d'un revolver avec silencieux pouvant atteindre une cible à 12 mètres et se dissimuler facilement sur la personne d'une femme d'affaires.

M. Delorme aurait également confié à cet informateur que son groupe de 37 personnes avait de l'argent pour payer l'arme et que le recours à la violence était parfois nécessaire.

Le rapport de l'enquêteur Blain signale également qu'en novembre 1992, un individu disant appartenir au groupe Q-37 avait téléphoné au député Roger Paré du comté de Shefford et fait valoir que les 37 membres du groupe étaient prêts à

donner leur vie à leur cause. Il prétendait que le ministre Ryan conduisait le Québec à la faillite en raison de ses politiques à l'égard des autochtones et qu'il lui donnait 90 jours pour régler la situation à défaut de quoi il ferait sauter des réserves indiennes et tuerait le ministre Ryan.

Des appels semblables seraient parvenus aux bureaux de la députée, Carmen Juneau, du ministre Pierre Paradis et du député Jacques Brassard, indiquait le policier dans son rapport.

Dans cette affaire, des autorisations d'intercepter les communications téléphoniques privées de MM. Herman Delorme et Jean-Pierre Vinet, notamment, avaient été obtenues de la Cour.

Finalement, les deux hommes avaient été arrêtés au moment où ils tentaient d'acheter trois pistolets semi-automatiques. Ils n'ont cependant pu être reliés à aucun projet d'attentat.

Hier, à Hydro-Québec, le responsable des relations avec les médias, Guy Versailles, indiquait que M. Vinet ne travaillait plus pour cette société d'Etat parce qu'il ne jouissait plus de la confiance de son employeur. Son licenciement entrerait en vigueur le 1er juin dernier.

Procès d'un Casque bleu

L'enquête ne viole pas la liberté de presse

Ottawa (PC) — Qualifiant l'enquête militaire sur les Casques bleus canadiens en Somalie «d'affaire de ménage», un juge de la Cour fédérale a rejeté, hier, la requête d'un quotidien d'en lever le huis clos.

Il s'agit, a expliqué le juge Marcel Joyal, d'une enquête normale sur la formation et l'entraînement du Régiment aéroporté canadien et «je ne vois pas comment la politique de huis clos peut violer la Charte des droits».

L'Ottawa Citizen soutenait que le secret de l'enquête enfreignait la liberté de presse. Le directeur du journal, James Travers, a fait savoir qu'on discutait de la possibilité d'interjeter l'appel.

Le comité d'enquête a été formé en avril dernier à la demande de la ministre de la Défense d'alors, Kim Campbell, qui est devenue depuis première ministre. Il est formé de trois généraux et de deux civils.

L'enquête a été décrétée à la suite de la mort de quatre civils somaliens en moins de deux mois. Quatre Casques bleus canadiens ont été accusés dans cette affaire. Le comité a jusqu'à maintenant entendu 81 témoins.

Un rapport préliminaire doit être remis, le 30 juillet prochain, à l'amiral John Anderson, chef de l'état-major de la défense.

L'amiral Anderson s'est lui-même dit convaincu de l'importance de maintenir le huis clos dans cette enquête, «afin d'encourager la franchise des témoins».

Rectificatif

M. Alain Ambrosi, ex-secrétaire du SUCO en 83-84, est aujourd'hui directeur de «Vidéo Tiers-Monde», et non directeur de l'aide au Tiers-Monde au sein du SUCO comme nous l'avions écrit par erreur dans notre édition d'hier.

De plus, la subvention actuelle de l'ACDI au SUCO est bien de 375 000\$, alors qu'elle s'élevait à 5 millions en 1983. La conférence de mardi avait également porté sur le regroupement «Nouvelles Solidarités».

LE GRAND CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DU DEVOIR



Vous voyez clair ?
Vous faites clic ?
Vous aimez faire des photos ?
Vous aimez les montrer à tout le monde ?
Vous aimeriez les voir publiées ?

Soit, LE DEVOIR est exactement ce qu'il vous faut.

Nous organisons cet été un concours pour les photographes amateurs du Québec.

Ce que nous cherchons ? Des photos intéressantes, éloquentes, insolites, esthétiques, surprenantes. Bref, des photos réussies...
Le sujet ? Il vous appartient: faune de nuit, rosée du matin, action, réflexion, contemplation, évasion, peu importe: nous sommes à la recherche d'images de qualité, dont le sujet sied, évidemment, à la parution dans un quotidien familial.

Nous publierons les meilleures photos dans une page spécialement aménagée du DEVOIR, une fois la semaine, à partir de la fin de juillet.
Des experts évalueront votre travail.

Un tirage au sort parmi les photos publiées déterminera une photo gagnante. Son auteur recevra une caméra vidéo Sanyo d'une valeur de 750 \$, gracieuseté de Dumoulin.

Remplissez le formulaire et faites parvenir vos photographies à
Mme Suzanne Marchand,
LE DEVOIR, 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9
tél.: (514) 985-3333

JE PARTICIPE AU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DU DEVOIR

Brève description du sujet:.....

Nom:.....

Adresse:.....

Ville:..... Code postal:.....

Téléphone:.....

Le tirage aura lieu le 10 septembre 1993. Le gagnant ou la gagnante sera avisé(e) par téléphone. La valeur du prix attribué est de 750 \$. Les règlements de ce concours sont disponibles aux bureaux du DEVOIR.
Inclure une enveloppe pré-affranchie et pré-adressée. Le concours se termine le 30 juillet 1993.

Dumoulin CITE

LE DEVOIR

MONTREAL

Laval veut son métro avant sa salle de spectacle

Vaillancourt rappelle au gouvernement son engagement de doter la ville d'un moyen de transport rapide et efficace

PIERRE CAYOUILLE
LE DEVOIR

À l'heure où le vice-premier ministre Lise Bacon s'interroge sur la nécessité d'un métro à Laval, le maire Gilles Vaillancourt maintient que ce projet constitue une priorité et appelle le gouvernement du Québec à respecter ses engagements.

«Nous avons l'intention de rappeler au gouvernement son engagement de 1989 de doter la deuxième plus grande ville du Québec d'un moyen de transport rapide et efficace qui va desservir Laval et sa région», a déclaré M. Vaillancourt hier.

Dans une entrevue accordée à La Presse la veille, Mme Bacon insistait sur la conjoncture difficile et affirmait «qu'avant de dépenser, il faut regarder toutes les données». Elle se demandait enfin si le train de banlieue ne serait pas une meilleure solution.

Le prolongement du métro à Laval coûterait plus de 50 millions\$. Mme Bacon rencontrera au cours des prochains jours le ministre des Transports Sam Elkas afin de faire le point sur ce dossier.

re que notre région est sous-équipée sur le plan des services de santé et je m'en réjouis», a-t-il déclaré.

Mme Bacon a par ailleurs accusé l'administration municipale de retarder la réalisation d'une salle de spectacle à Laval.

Le maire Vaillancourt a répondu hier qu'une salle de spectacle «est un projet intéressant qui devrait être réalisé quand Laval sera dotée des éléments essentiels pour assurer son développement harmonieux».

Laval s'engage à cet égard à respecter sa signature. En revanche, le maire Vaillancourt demande au gouvernement du Québec de faire de même pour la réalisation du métro.

Par «éléments essentiels au développement», l'administration de Laval entend le prolongement du métro, la construction de l'usine d'épuration de Lapinière et l'ajout d'un hôpital dans l'ouest de l'île Jésus.

Sur ce dernier point, le maire Vaillancourt se réjouit de voir le gouvernement du Québec reconnaître les besoins de Laval et le manque de lits de soins de courte durée. «Il semble bien que le gouvernement du Québec va donner suite au mémoire de notre municipalité qui conclut de façon claire

«Ce serait de la mauvaise gestion de fonds publics de ne pas équiper Laval des infrastructures essentielles pour assurer son développement», a-t-il poursuivi.

Le candidat à la mairie de Laval du parti Option Laval, Jean Rizzuto, s'est également réjoui de la perspective de voir le gouvernement du Québec implanter un deuxième hôpital à Laval.

Partisan des trains de banlieue, M. Rizzuto ne partage toutefois pas les angoisses du maire Vaillancourt sur la question du prolongement du métro. «Option Laval appuie les trains de banlieue depuis un certain temps puisque notre priorité est de favoriser les déplacements nord-sud et est-ouest à Laval. Pourquoi défendrait une seule station de métro qui nous coûterait 60 millions\$ alors que l'on pourrait avoir sur l'île Jésus cinq gares de trains de banlieue pour 28 millions\$ et ainsi améliorer les déplacements nord-sud de nos citoyens?», s'est demandé M. Rizzuto.



Jazziloque

Le droit à l'erreur

GILLES ARCHAMBAULT

Avant de me livrer corps et âme à l'écriture de cette chronique quotidienne, je me suis posé une question angoissante. Devais-je signaler que je ne suis pas l'individu au comportement blâmable dont les autorités policières ont déploré la présence au Festival? Ma conduite en tous points exemplaire est celle d'un journaliste du DEVOIR. Je souris aux dames, tiens les portes et m'asperge légèrement d'une fine eau de toilette.

Il n'y avait pas de spectacle en salle hier. Ayant une légère entorse à la cheville gauche, j'ai préféré ne pas assister à la performance du groupe Galliano qui, à ce qu'il appert, «fait danser tout l'Europe». Ce sera pour une autre fois. La vie est longue et nombreuses les pistes.

Je ne suis pas resté chez moi pour autant. J'ai rôdé autour de la Scène du Maurier où devait se tenir l'événement. Je voyais arriver les rusés désirant avoir une vue imprenable. Il ne leur importait pas de devoir patienter. On esquissait parfois un pas de danse en attendant l'ensemble Chelsea Bridge. Une chanteuse en collants noirs — étonnant par cette chaleur — se livrait à de périlleux exercices de seat sur *Bye Bye Blackbird*. Son français était tout aussi téméraire. Qu'en aurait pensé Kim?

La foule devenant de plus en plus dense, j'ai marché jusqu'au chapiteau Ultramar. Le programme du Festival mentionnait: «Surprise! Quelle grande vedette se cache sous l'énigmatique appellation New Jersey-Montreal Connection?» Il n'en fallait pas plus pour attiser ma curiosité. J'ai l'âme d'un découvreur et déplore souvent d'être né à une période qui n'est plus celle des grandes explorations.

Je n'ai pas tardé à me rendre compte que la vedette mystère était ce John Pizzarelli dont le concert de la veille au Théâtre Maisonneuve m'avait tant déçu en son début. Me jugerez-vous mal si j'avoue tout de go que mon verdict pour ce qui est de la performance d'hier est nettement différent. J'ai aimé. Autant en salle, le chanteur-guitariste paraissait guindé, autant en plein air il exultait. Une heure de swing bon enfant, de standards proposés sans prétention et surtout sans ce recours à une nostalgie de commande. L'orchestre montréalais de Nat Raider et le trio de Pizzarelli s'amusaient comme des fous. Nous aussi. Ian Stepan et John Christy furent magnifiques dans *Just You Just Me. My Blue Heaven. All Of Me* et surtout *Lady Be Good* furent abordés avec entrain, humour et une vivacité étonnante.

Le cœur en joie, je déambulai boulevard Maisonneuve. Puis une certaine inquiétude me vint. Comment me jugerait-on? Ecrire le mercredi que John Pizzarelli m'avait déçu et le lendemain qu'il m'avait transporté. Je me suis rapidement consolé à la pensée qu'il est, parfois, beau de changer d'avis. Si Claude Ryan, par exemple, retirait sa loi 86 en admettant qu'il s'est trompé, n'est-ce pas ce que serait merveilleux?

Quant à moi, je serais désormais un chancre des concerts Ultramar. Ils ne me dévoient jamais. Comment remercier ces commanditaires? Je n'ai pas d'auto. Peut-être offrirai-je désormais un jerrycan d'Ultramar à mes invités. C'est moins dangereux que l'alcool, on en conviendra. Quand je tends à mes hôtes mes livres à la place d'un scotch ou d'un verre de muscadet, je ne suis pas sûr de leur faire plaisir. Quatre litres d'essence, quand même!

«Allez-vous danser, Monsieur Archambault?» me demanda une inconnue. Peut-être voulait-elle se moquer de moi. Gentiment. Quelle importance puisque je planifiais déjà le remplacement de la Place des Arts par une douzaine de chapiteaux Ultramar!

Le Conseil de la communauté noire du Québec (CCNQ) condamne les incidents violents qui ont terni la Carifète, samedi dernier.

«Nous sommes profondément indignés par les gestes criminels de certains individus qui ont perturbé une fête qui, jusque là, était très joyeuse», a dit M. Gasha Masimango, directeur général du CCNQ.

Deux individus avaient ouvert le feu sur la foule rassemblée à un carrefour de la rue Sherbrooke, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, blessant quatre personnes.

Le CCNQ a commenté de façon fort nuancée le travail policier. «Nous jugeons que la police a réagi comme elle devait le faire quand des coups de feu ont été tirés. Toutefois, nous avons reçu plusieurs plaintes concernant le travail des policiers appelés à disperser la foule dans un parc du quartier. Des témoins disent que la police a utilisé une force excessive à l'endroit de gens qui n'étaient pas impliqués dans les coups de feu. Nous n'acceptons pas un tel comportement», a dit M. Masimango.

La veille, le président de la Ligue des Noirs du Québec, M. Dan Philip, s'était montré extrêmement en dénonçant la «brutalité» policière. Le CCNQ a tenu à s'en dissocier. «Les propos de M. Philip ne regardent que lui. Il n'a rien à voir avec la Carifète», a dit M. Masimango.

Le Conseil de la communauté noire situe la violence de la Carifète dans un contexte social global. «La violence des gangs, c'est un problème général qui n'est pas spécifique à la communauté noire. La violence s'étend aussi chez les latinos et chez les Blancs», a ajouté le directeur général.

Les incidents violents qui ont encore une fois marqué la Carifète ne signifient pas pour autant que l'événement n'aura pas lieu l'an prochain. «Je pense que ce serait lâche que de donner raison à ceux qui viennent perturber les festivités. Nous cherchons quand même des moyens pour éviter la répétition d'événements semblables l'an prochain», a conclu M. Masimango.

Le Conseil de la communauté noire condamne les incidents de la Carifète

PIERRE CAYOUILLE
LE DEVOIR

Le Conseil de la communauté noire du Québec (CCNQ) condamne les incidents violents qui ont terni la Carifète, samedi dernier.

«Nous sommes profondément indignés par les gestes criminels de certains individus qui ont perturbé une fête qui, jusque là, était très joyeuse», a dit M. Gasha Masimango, directeur général du CCNQ.

Deux individus avaient ouvert le feu sur la foule rassemblée à un carrefour de la rue Sherbrooke, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, blessant quatre personnes.

Le CCNQ a commenté de façon fort nuancée le travail policier. «Nous jugeons que la police a réagi comme elle devait le faire quand des coups de feu ont été tirés. Toutefois, nous avons reçu plusieurs plaintes concernant le travail des policiers appelés à disperser la foule dans un parc du quartier. Des témoins disent que la police a utilisé une force excessive à l'endroit de gens qui n'étaient pas impliqués dans les coups de feu. Nous n'acceptons pas un tel comportement», a dit M. Masimango.

La veille, le président de la Ligue des Noirs du Québec, M. Dan Philip, s'était montré extrêmement en dénonçant la «brutalité» policière. Le CCNQ a tenu à s'en dissocier. «Les propos de M. Philip ne regardent que lui. Il n'a rien à voir avec la Carifète», a dit M. Masimango.

Le Conseil de la communauté noire situe la violence de la Carifète dans un contexte social global. «La violence des gangs, c'est un problème général qui n'est pas spécifique à la communauté noire. La violence s'étend aussi chez les latinos et chez les Blancs», a ajouté le directeur général.

Les incidents violents qui ont encore une fois marqué la Carifète ne signifient pas pour autant que l'événement n'aura pas lieu l'an prochain. «Je pense que ce serait lâche que de donner raison à ceux qui viennent perturber les festivités. Nous cherchons quand même des moyens pour éviter la répétition d'événements semblables l'an prochain», a conclu M. Masimango.

Les incidents violents qui ont encore une fois marqué la Carifète ne signifient pas pour autant que l'événement n'aura pas lieu l'an prochain. «Je pense que ce serait lâche que de donner raison à ceux qui viennent perturber les festivités. Nous cherchons quand même des moyens pour éviter la répétition d'événements semblables l'an prochain», a conclu M. Masimango.

Les incidents violents qui ont encore une fois marqué la Carifète ne signifient pas pour autant que l'événement n'aura pas lieu l'an prochain. «Je pense que ce serait lâche que de donner raison à ceux qui viennent perturber les festivités. Nous cherchons quand même des moyens pour éviter la répétition d'événements semblables l'an prochain», a conclu M. Masimango.

Sonnez les matines!



PHOTO JACQUES NADEAU

TOUTES LES CLOCHES ne sonnent pas, heureusement, car celles-là auraient réveillé depuis plusieurs jours le quartier à l'angle des rues St-Denis et Roy tellement elles débordent... les prévisions sur la volonté des gens de récupérer les matières recyclables.

Les voleurs vont se mettre au boulot

Pendant vos vacances ils visiteront votre demeure abandonnée

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les Montréalais et les cambrioleurs ne prennent vraisemblablement pas leurs vacances à la même période de l'année. Pendant que les uns sont partis à l'aventure, les autres explorent les résidences laissées en pâture.

C'est ainsi que le retour de vacances réserve parfois des surprises désagréables. Le téléviseur et les bijoux se sont envolés et il faut remplacer les carreaux brisés. Durant les mois de juillet et août de l'an dernier, 7367 domiciles du territoire de la Communauté urbaine de Montréal ont été visités par des voleurs. En 1991, on en comptait 8093.

Selon le Service de police de la CUM et Tandem Montréal qui est un programme de sécurité urbaine, une bonne partie des vols sont liés à la négligence des gens. Les rideaux tirés, la boîte aux lettres qui déborde et le gazon qui se rapproche de plus en plus des cieus, sont autant d'invitations pour les bandits intéressés par l'absence des occupants.

Pour s'armer contre cette situation, quelques dizaines de citoyens du quartier Saint-Henri ont pris le taureau par les cornes mardi soir, en paraphant un contrat de collaboration mutuelle. C'est Tandem Montréal de ce secteur qui leur a soumis l'idée d'une entente toute simple qui permet à chacun de boucler ses bagages pour les vacances en toute quiétude. Jean Lapalme est l'un des résidents qui a opté pour le bon voi-

sinage. «Ma femme et moi, on peut partir l'esprit en paix parce que notre voisin va surveiller les allées et venues des inconnus qui vont s'approcher de chez nous», explique-t-il. «La clé de la prévention est l'entraide et la solidarité entre voisins, affirme Serge Bruneau, criminologue et responsable de la sécurité urbaine chez Tandem Montréal. Et le petit contrat amical du sud-ouest renforce cette idée.»

Aux dires de ce dernier, il suffit souvent de peu de choses pour ne pas tenter d'éventuels cambrioleurs, comme par exemple, faire ramasser le courrier par un voisin et contrôler l'éclairage intérieur et extérieur grâce à une minuterie. Les futurs vacanciers peuvent également buriner leurs appareils électriques et électroniques en empruntant gratuitement un burin au poste de police de leur district ou à Tandem Montréal. Ce serait d'ailleurs là une façon efficace de dissuader les voleurs car le recel est rendu ainsi plus ardu. S'ajoutent à cela, tous les moyens traditionnels qui sont un complément aux ententes entre voisins: une bonne serrure, des cadres de portes et de fenêtres robustes et un système d'alarme.

Malgré toutes ces mesures, rien ne garantit qu'une résidence sera épargnée. Serge Bruneau souligne à quel point Montréal connaît un dézonage de la criminalité depuis quelques années. «Les quartiers résidentiels qu'on croyait être des havres de paix, ne sont plus à l'abri. Cela a d'ailleurs un impact sur le sentiment d'insécurité des gens.»

Les médecins de Saint-Eustache lancent un SOS

LE DEVOIR

Les médecins omnipraticiens du centre hospitalier de Saint-Eustache exigent du ministre de la Santé et des Services sociaux Marc-Yvan Côté qu'il règle rapidement les problèmes qui paralysent leur travail.

Depuis la semaine dernière, le centre hospitalier fonctionne au ralenti. Faute d'anesthés-

istes, les médecins ne peuvent plus y effectuer d'intervention chirurgicale ni d'accouchement. Lors d'une conférence de presse, hier, les médecins ont demandé à Québec de mettre un terme à cette situation en répartissant adéquatement les médecins spécialistes dans les hôpitaux des régions et de la périphérie.

Les hôteliers ont connu un mois de juin décevant

LE DEVOIR

Les grands hôtels de Montréal ont connu des taux d'occupation décevants en juin. Malgré une forte affluente à l'occasion du Grand Prix de Montréal, le taux d'occupation s'est limité à 67,86%, a fait savoir le vice-président de l'Association des hôtels du Grand Montréal (AHGM), M. Gustav Bamatter. En juin 1992, le taux d'oc-

cupation avait été légèrement supérieur (69,20%). En 1988 et 1989, les taux de juin atteignaient 77%. «C'est le segment du marché "congrès et affaires" qui ne montre aucune tendance à la hausse», a précisé M. Bamatter. L'AHGM prévoit un mois de juillet sensiblement égal à celui de 1992, avec 59% d'occupation.

L'AGENDA

Golf

Pour commencer la journée en action, jouer au golf, ça vous dit? Pas besoin de faire d'interminables kilomètres. Au parc Maisonneuve, les amateurs trouveront un terrain de golf (9 trous) où il en coûte 17\$ la semaine et 20\$ le week-end pour frapper des balles... dans les bois.

Jeunes virtuoses

La Salle Tudor vibrera ce soir à 18h au son de Vivaldi et d'œuvres de flamenco avec l'orchestre des Jeunes Virtuoses de Montréal, sous la direction d'Alexander Brott. Il s'agit d'un concert spécial où Michael Laucke, guitariste invité, livrera une série de pièces solo de style flamenco. La Salle Tudor est située au 5e étage de la maison Ogilvy du 1307, Sainte-Catherine Ouest. Le prix d'entrée est de 12\$.

Griffe québécoise

Le premier contact avec la littérature en est souvent un avec les illustrations des livres. Tous ces petits bonshommes qui naissent sous les crayons d'artistes, permettent d'enrichir l'imagination de l'enfant. Vous pouvez savourer les illustrations de Québécois dans une exposition présentée par la Galerie de l'UQAM à quelques minutes du centre-ville montréalais, soit à la Galerie d'art Stewart Hall (176, Lakeshore) à Pointe-Claire. C'est gratuit.



Le tour du monde

Le tour du monde débute au Lac-aux-Castors sur le Mont-Royal ce soir à 20h. Un tour du monde culturel s'entend! Pour les mordus de folklore international, des soirées de danse se déroulent à tous les jeudis soir sur le Mont-Royal et nous font découvrir les petits pas et les courbettes de tous les coins de la planète.

UN SUCCÈS!

CETTE ANNÉE AU CHAMP-DE-MARS LE SPECTACLE SEMBLE ENCORE PLUS FORT. LA MISE EN SCÈNE D'ANDRÉ VIENS EST SPECTACULAIRE ET EFFICACE

- PAUL TOUTANT, RADIO-CANADA

C'EST UN CHARME QUE DE SUIVRE SOUS LES ÉTOILES CETTE HISTOIRE QUI EST LA NOTRE.

- ANNE-MARIE LÉCOMTE, LA PRESSE

C'EST UN BEAU SPECTACLE, C'EST TRÈS SPECTACULAIRE, ÉVIDEMMENT.

- FRANCINE GRIMALDI, CBF BONJOUR

3 DERNIÈRES

LE
GRAND
JEU
DE

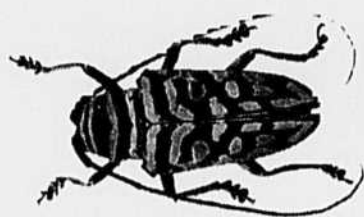
NUIT

UN FABULEUX SPECTACLE SON ET LUMIÈRE.
AU CHAMP-DE-MARS JUSQU'AU 10 JUILLET,

BILLET EN VENTE AU CHAMP-DE-MARS
INFORMATION: 875-6848

RÉSEAU ADMISSION: (514) 790-1245 • 1 800 361-4595

NOUS N'AVONS PAS FINI DE VOUS SURPRENDRE



NE MANQUEZ PAS
LE DEVOIR... AU VERT,
JOURNAL D'ÉTÉ



UN DEVOIR DÉVIANT:

EN CARAVANE, NOS JOURNALISTES FONT UN DÉTOUR
PAR CHEZ VOUS DE L'ABITIBI À LA GASPÉSIE
DU SAGUENAY LAC SAINT-JEAN JUSQU'EN ESTRIE.

UN DEVOIR DÉVÊTU (EN PARTIE !):

MOINS DE MOTS, PLUS D'IMAGES; UN REPORTAGE
PHOTO TOUS LES JEUDIS ET UN CONCOURS
DE PHOTOS OUVERT À TOUS, Y COMPRIS VOUS.

UN DEVOIR DEVIN:

CE QUE VOUS IGNOREZ DES JOLIS DESSOUS DE
LA VILLE, PAR NOS ENQUÊTEURS DE QUARTIER.



UN DEVOIR DÉVISSÉ:

LÂCHEZ, NOUS TENONS LE VOLANT SUR L'ITINÉRAIRE
DE TOUTES LES ACTIVITÉS CULTURELLES DE L'ÉTÉ.
TOUS LES GRANDS FESTIVALS DE MONTRÉAL
ET DE QUÉBEC, ET UNE PAGE PAR SEMAINE SUR
LES ACTIVITÉS CULTURELLES À QUÉBEC.

UN DEVOIR DÉVIRÉ:

NOUS FAISONS DES SPORTIFS DE CEUX QUI N'EN SONT
PAS, UNE ASTUCE DE NOTRE CHRONIQUEUR
GILLES-C. MARCOTTE.

UN DEVOIR DÉVOYÉ (UN PEU !):

NOUS SORTONS DU DROIT CHEMIN POUR
DES CHRONIQUES SANS RAPPORT AVEC LE TEMPS,
SIGNÉES: PHILIPPE FALARDEAU, NAÏM KATTAN,
DENIS VAUGEUIS.

UN DEVOIR DÉVORANT:

ATTENTION, «COUP DE FOUDRE»: C'EST LE THÈME
DONT VOUS NOURRIRONT LES NOUVELLES DE
NOS ONZE ÉCRIVAINS INVITÉS.

LE DEVOIR... AU VERT, À GARDER PAR-DEVERS !



LE DEVOIR

POLITIQUE

La main-d'oeuvre au coeur des élections fédérales au Québec

*Bourbeau croit même que la lenteur des conservateurs
dans le règlement de ce dossier leur coûtera cher*

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Le ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle André Bourbeau croit que la formation de la main-d'oeuvre sera la question centrale des prochaines élections fédérales au Québec et que la lenteur des conservateurs dans le règlement de ce dossier pourrait bien leur coûter cher.

«On est convaincu que ce dossier va être au centre des discussions lors des élections de cet automne», a dit le ministre Bourbeau au DEVOIR.

Déjà, le Parti libéral du Canada et le Bloc Québécois ont arrêté une position sur la question. «Le PLQ et le Bloc ne manqueront pas d'en parler et d'en discuter lors des élections», a-t-il dit. Et les tergiversations des conservateurs dans ce dossier pourraient les faire mal paraître au Québec, a-t-il ajouté en substance.

En somme, le ministre Bourbeau a accueilli avec un optimisme modéré les propos du nouveau ministre désigné aux Ressources humaines et au Travail, Bernard Valcourt, selon lesquels Ottawa pourrait regarder de façon plus cohérente «qui est le mieux placé pour livrer les services», notamment en ce qui concerne la formation de la main-d'oeuvre, au lendemain de la création d'un superministère responsable de l'emploi, de l'assurance-chômage et de la formation. «Il faut arrêter de trébucher dans les fleurs du tapis et dans les questions de juridiction. Il faut trouver des solutions», avait soutenu mardi le ministre Valcourt au DEVOIR.

Dans ce discours, le ministre Bourbeau ne voit pas une grande ou-



André Bourbeau: un seul gouvernement doit donner les mêmes services.

verture ni le déblocage qu'il attend depuis quelques mois dans ce dossier. Il demeure prudent à l'endroit des propos de M. Valcourt. «C'est possible que les conservateurs aient finalement compris qu'il est dans l'intérêt de tout le monde que ce dossier se règle», dit-il.

Mais, ajoute-t-il, il faut maintenant passer de la parole aux actes.

La question de la formation de la main-d'oeuvre avait occupé l'avant-scène des dernières négociations constitutionnelles. Québec en avait fait un enjeu central. Au lendemain de l'échec de ces pourparlers, Québec et Ottawa avaient poursuivi leurs discussions.

Québec souhaitait voir Ottawa lui transférer ses pouvoirs en matière de formation de la main-d'oeuvre dans le cadre d'une entente administrative. Il aurait également aimé gérer les fonds de l'assurance-chômage au

Québec dans le but de créer son «guichet unique». Mais aucune entente n'a encore eu lieu.

Ottawa avait expliqué au ministre Bourbeau que rien ne pourrait se régler dans le dossier de la formation de la main-d'oeuvre tant que les conservateurs n'auraient pas choisi leur nouveau chef.

Développements

Maintenant que Mme Campbell est à la tête du gouvernement fédéral, ce dossier pourrait théoriquement connaître des développements.

Mais, pour le moment, le discours de M. Valcourt impressionne peu le ministre Bourbeau. «C'est mieux que rien! Je suis raisonnablement optimiste. Mais on est loin d'une affirmation catégorique, d'une ferme intention de négocier un guichet unique au Québec», dit le ministre Bourbeau.

«Il faut réunir ensemble les mesures actives de formation de la main-d'oeuvre. Un seul gouvernement doit donner les mêmes services», a rappelé le ministre.

Dans les faits, Québec préférerait régler le dossier de la formation de la main-d'oeuvre avec les conservateurs avant les prochaines élections fédérales, a noté le ministre Bourbeau.

«Si la première ministre Kim Campbell décide que ce dossier doit être réglé avant les prochaines élections, toute la question pourrait se résoudre en moins de deux semaines», dit-il.

En pratique, Québec craindrait voir ce dossier en suspens après les élections et discuter avec un Bloc Québécois minoritaire à Ottawa ou un Parti libéral «dont on ne connaît pas bien les intentions», a conclu le ministre Bourbeau.

Payne contesté

Des militants du PQ réclament sa démission

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Des militants du Parti québécois du comté de Vachon, sur la Rivière-Sud de Montréal, réclament la démission du candidat péquiste de leur circonscription, M. David Payne, ancien député et membre très connu du parti.

Un reportage diffusé dimanche soir à la télévision de Radio-Canada faisait état que M. Payne a reçu 64 000\$ par année depuis 1985 de la fonction publique québécoise alors qu'il était en disponibilité.

Pour la quinzaine de militants, qui contestaient déjà M. Payne lors de l'investiture du parti en avril, il s'agit là d'un cas aussi amoral que celui qui a entraîné le retrait du candidat libéral Eric Dorion dans Portneuf. Celui-ci n'a pu se présenter à l'élection partielle de lundi dernier parce que son curriculum vitae contenait des inexactitudes.

Dans Vachon, les militants dénoncent M. Payne pour leur avoir caché sa situation professionnelle, ajoutant que les Québécois n'ont pas à être représentés par un individu qui bénéficie «de pratiques douteuses extrêmement dispendieuses».

«Nous sommes consternés par cette nouvelle», disait hier M. Gabriel Landry, un militant contestataire. M. Payne a quand même reçu en huit ans plus de 500 000\$ à ne rien faire.

Nous voulons qu'il démissionne pour éviter que le parti ne soit entaché.»

Au Parti québécois cependant, on contestait avec force toute cette interprétation, s'employant à démontrer que David Payne travaille à l'Office des ressources humaines du gouvernement du Québec en attendant d'être reclassé ailleurs, que les contestataires sont des adversaires de M. Payne qui ont appuyé un autre candidat lors de l'assemblée d'investiture, et que de ce fait l'incident est clos.

Le directeur de l'Office des ressources humaines, M. Claude Beausoleil, a lui-même émis un communiqué en fin d'après-midi hier pour indiquer que M. Payne travaille à l'Office depuis 1985, qu'il y «exerce ses fonctions de façon adéquate, qu'il offre une prestation de travail normale et que rien ne peut lui être reproché quant à la qualité et à la rigueur des activités qu'il assume».

«M. Payne travaille pour nous à temps complet, de neuf heures à cinq heures», a précisé au DEVOIR M. Beausoleil.

L'Office gère la Loi de la fonction publique et M. Payne a actuellement pour mandat de voir à reclasser des fonctionnaires en disponibilité. Le reportage de Radio-Canada soulignait toutefois dimanche qu'il s'agissait là d'une affectation récente pour M. Payne.

Beatty souhaite une entente sur la levée des sanctions contre Pretoria

Ottawa (PC) — Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Perrin Beatty, a détaillé le projet canadien d'abandon des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, hier à Tokyo, dans le cadre du sommet du G7, a fait savoir à Ottawa un porte-parole gouvernemental.

M. Beatty a discuté des intentions d'Ottawa à cet effet — la date du 19 juillet a même été avancée — en compagnie de son homologue britannique, Douglas Hurd. Il avait en outre l'intention d'aborder la question lors d'un dîner avec les autres titulaires aux Affaires extérieures présents au sommet, a indiqué Scott Mullin.

M. Beatty tentera enfin de contacter ses autres homologues du Commonwealth, au cours des prochains jours, afin de discuter de leurs intentions vis-à-vis de l'Afrique du Sud, a précisé le porte-parole.

M. Beatty préside le comité du Commonwealth sur l'Afrique du Sud, à l'origine de la politique de réduction des sanctions à mesure qu'est démantelée la politique d'apartheid.

Selon M. Mullin, le dernier point

sur lequel les ministres des Affaires extérieures du Commonwealth se sont mis d'accord doit être appliqué à l'issue de la prochaine rencontre du conseil sud-africain négociant la fin du régime de domination blanche.

Le Canada espère que les représentants des 26 parties impliquées dans ces discussions parviendront à s'entendre sur la structure de l'exécutif de transition qui devrait diriger l'Afrique du Sud jusqu'à la tenue d'élections dans ce pays, le 27 avril 1994.

Les dernières exigences du Commonwealth seront satisfaites lorsqu'un accord sur la composition de cet exécutif et la date de son entrée en fonction aura été atteint.

Le Canada accepterait toutefois de lever toute sanction avant que ces exigences n'aient été respectées, si jamais l'une des parties en faisait la demande, entre autres le leader de l'ANC, Nelson Mandela. Ottawa a déjà éliminé en 1991 les sanctions touchant les individus, celles notamment sur les échanges académiques et le transport aérien, à la suite d'initiatives prises par Pretoria.

Élections de Portneuf

Un message a été lancé,

Québec (PC) — La ministre de l'Énergie et vice-première ministre, Lise Bacon, reconnaît que des citoyens en ont ras le bol «sur certains points» et qu'ils l'ont exprimé au gouvernement lors de l'élection complémentaire de lundi dernier dans la circonscription de Portneuf.

Interrogée par des journalistes sur les 1200 votes amassés par le parti politique marginal «J'en peux plus», avant de se rendre dans la salle de réunion du conseil des ministres, mardi, elle a d'abord éclaté d'un grand rire avant d'expliquer: «Les gens nous ont envoyé un message, c'est bien clair, et je pense qu'il faut avoir la sagesse de les écouter.»

C'est tout, parce que les gens savent bien qu'il n'y a pas d'inconvénients pour eux car le gouvernement demeure toujours en place.»

Par contre, la vice-première ministre ne partage pas du tout l'analyse du chef de l'opposition, Jacques Parizeau, qui affirme que les élec-

teurs de Portneuf ont accordé leur appui à la souveraineté en votant majoritairement en faveur du candidat du PQ.

«Je n'ai pas vu les choses de la même façon pour la bonne raison que les péquistes eux-mêmes n'ont pratiquement pas parlé de la souveraineté pendant cette campagne électorale», a dit Mme Bacon.

Je suis plutôt portée à croire que les gens se sont exprimés (majoritairement pour le PQ) tout en sachant fort bien qu'il n'y avait pas de risque de renversement du gouvernement.

«Mais le message est là et c'est à nous de faire en sorte d'y donner suite», a-t-elle ajouté. Mme Bacon ne voit rien de catastrophique dans le fait que le gouvernement ait perdu une troisième circonscription de suite depuis deux ans dans un scrutin complémentaire. «Combien d'élections complémentaires le PQ a-t-il perdues? Beaucoup plus que trois... Nous avons encore une bonne marge.»



ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

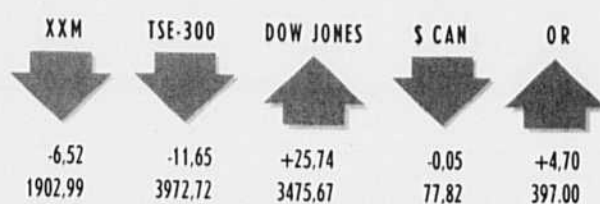
55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2

Tél: (514) 945-7874 Tél: (514) 988-0404

La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR

ÉCONOMIE



Tom Hockin se réjouit de l'accord

Tokyo (PC) — L'entente de principe annoncée hier au sommet du G7 représente plus qu'une simple percée vers une réforme des échanges commerciaux mondiaux. Elle permettrait également de mousser les produits d'exportation canadiens, du bois au whisky, a estimé hier à Tokyo le ministre fédéral du Commerce international, Tom Hockin.

«Nous avons ouvert des portes que je ne croyais pas nécessairement possible d'ouvrir», a dit le ministre.

M. Hockin a été de coupes des droits de douane sur des produits canadiens tels que le bois, les pâtes et papiers, le whisky et les produits chimiques. L'entente permettrait également au Canada de réduire les barrières sur ses secteurs protégés: mobilier, textile et bière.

Tout en se disant confiant de voir l'accord couronné de succès, M. Hockin a indiqué que cela ne sera possible que si plus de 100 pays parviennent finalement à s'entendre dans le cadre de l'Uruguay Round, au GATT. «Rien ne sera accompli tant que tout ne sera pas accompli», a-t-il dit.

Le Canada a joué un rôle clé dans les négociations précédant le sommet.

D'ailleurs, la première ministre Kim Campbell, une nouvelle venue au sein de ce qui a été qualifié de club le plus sélect au monde, a dirigé les discussions menées à huis clos au palais Akasaka.

Mais la lutte au chômage et la libéralisation du commerce international demeurent les thèmes clés de ce 19e sommet annuel du G7.

Les leaders des nations les plus industrialisées espèrent que l'entente permettra de débloquer les pourparlers du GATT afin d'arriver à une entente globale avant la fin de l'année.

Selon M. Hockin, l'entente est particulièrement satisfaisante pour Ottawa parce qu'elle a été initiée à Toronto à l'instigation du Canada. L'ancien ministre du Commerce international Michael Wilson avait alors lancé les discussions sur la question de l'accès aux marchés dans l'espoir de relancer le GATT.

Accord préliminaire sur l'accès au marché

Percée importante sur la relance des pourparlers du GATT

PHILIPPE RIES
AGENCE FRANCE-PRESSE

Tokyo — Éclaircie dans un ciel couvert: le pré-accord sur l'accès au marché dans le cadre de l'Uruguay Round conclu hier à Tokyo a été saisi par le sommet des sept comme un message de confiance pour le soutien à la croissance mondiale et à l'emploi.

Bouclé moins de trois heures avant l'ouverture officielle du sommet, l'accord préliminaire entre les États-Unis, la CEE, le Japon et le Canada a été qualifié de «percée», rendant désormais «très fortes», selon le négociateur européen Sir Leon Brittan, les chances de conclure les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round d'ici au 15 décembre.

Le ton était particulièrement enthousiaste dans la délégation américaine. Le président Bill Clinton, qui participe à Tokyo à son premier sommet du G7, est venu personnellement affirmer devant la presse que «cet accord signifie de nouveaux emplois aux États-Unis et dans les autres pays».

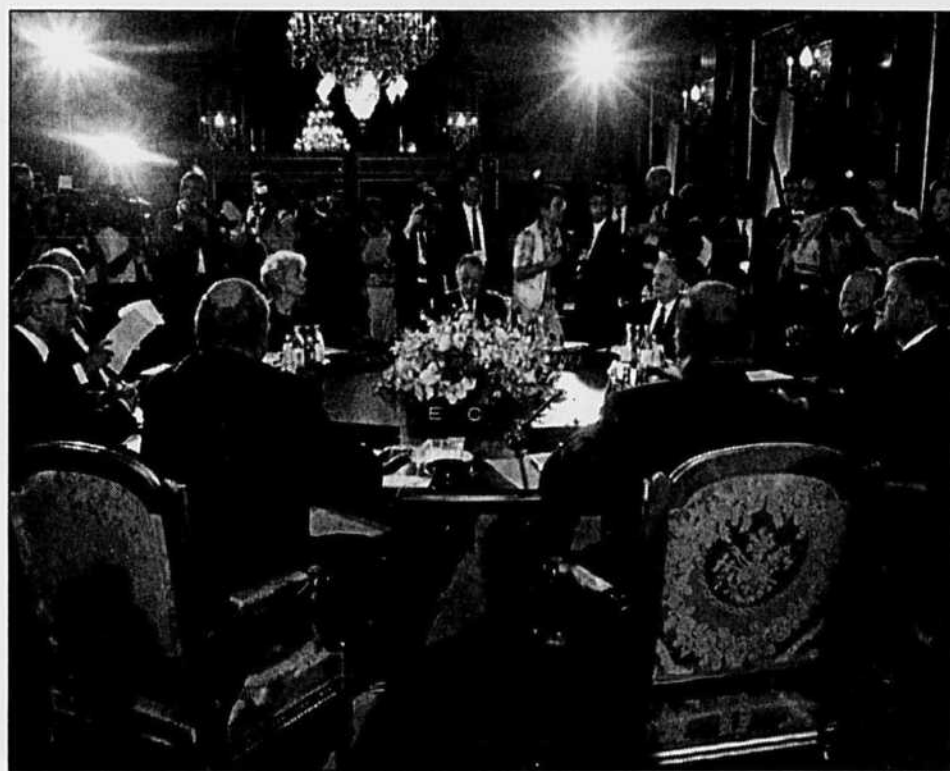
«La percée réalisée aujourd'hui est une bonne nouvelle pour l'Amérique et une bonne nouvelle pour le monde», a insisté le président américain. «Ce sommet est à propos de l'emploi», a renchéri le secrétaire au Trésor américain Lloyd Bentsen.

Une réelle satisfaction, manifestée plus discrètement, était également perceptible dans les autres délégations, à la notable exception du camp français où la signification de l'événement était délibérément minorée.

«Ce n'est pas un accord sur le GATT, sur l'accès aux marchés, c'est un rapport sur le déroulement du Cycle Uruguay qui fixe les méthodes et les objectifs quand sera repris le processus multilatéral à Genève», a déclaré le ministre français des Affaires étrangères Alain Juppé, qui juge emphatiques les commentaires entendus dans d'autres délégations.

«Nous sommes heureux que les choses avancent, des progrès ont été accomplis sur les méthodes et les objectifs», a cependant ajouté M. Juppé.

Néanmoins, comme l'ont souligné de nombreux responsables à Tokyo, la négociation qui peut désormais reprendre à Genève, au siège du GATT, ne sera pas fa-



Les dirigeants des pays membres du G7 se préparent à entamer leur première session de travail au palais Akasaka de Tokyo.

cile, il ne fait aucun doute qu'un constat d'échec enregistré à Tokyo entre les principales puissances commerciales aurait eu un impact désastreux dans un climat économique mondial particulièrement sombre.

Inaugurant en sa qualité de vétéran des sommets la première séance de travail entre chefs d'État et de gouvernement, le président français François Mitterrand avait d'ailleurs peint, selon son porte-parole, le «tableau d'un paysage de crise».

Les sept, selon son sherpa Anne Lauvergeon, ont constaté que la crise actuelle est «de nature structurelle», encore aggravée par la psychologie négative des agents économiques suscitée notamment par la montée du chômage.

Dans la discussion entre chefs d'État et de gouvernement, le président Clinton a confirmé sa proposition d'organiser une réunion ministérielle du G7 consacrée exclusivement à l'emploi et à la formation.

Pour le reste, ce traditionnel tour d'horizon de la situation économique dans le monde et dans chaque pays membre du G7 a porté sur des thèmes familiers: la baisse des taux d'intérêt en Europe, la réduction des excédents commerciaux du Japon et sa contribution à la croissance globale, la stabilisation des monnaies. Ces thèmes ont également dominé la réunion parallèle des ministres des Finances.

Bien que le ministre allemand des Finances Theo Waigel ait affirmé à la presse qu'aucune pression n'avait été exercée sur l'Allemagne pour qu'elle réduise encore le loyer de l'argent, M. Bentsen a déploré que les taux d'intérêt en Europe soient «encore élevés en termes réels». La marge de baisse est «très limitée», a répondu à ses pairs le chancelier Helmut Kohl.

Résumant le sentiment général des autres participants, M. Bentsen a également affirmé que si le Japon avait «pris le départ» (pour relancer son économie), il devait aussi faire «beaucoup plus».



SOMMET DE TOKYO 1993

LES POINTS SAILLANTS

PRODUITS INDUSTRIELS

«À la condition de contributions appropriées par les autres principaux producteurs et exportateurs et d'une solution satisfaisante aux problèmes spécifiques concernant les mesures non tarifaires, nous voulons avancer sur la base des offres sur l'accès au marché contenues dans notre projet de concessions grâce à une approche globale et intégrée qui tienne compte du désir de certains participants d'aller plus loin dans certains domaines tels que le bois, le papier et la pâte à papier et les équipements de matériels scientifiques».

Élimination des mesures tarifaires et non tarifaires

«Nous avons jusqu'ici identifié une liste commune de secteurs pour une élimination complète des mesures tarifaires et non tarifaires (produits pharmaceutiques, matériels de construction, équipements médicaux, aciers soumis à l'accord multilatéral sur l'acier, bière et, en fonction de certaines exceptions acceptées, le mobilier, les matériels agricoles et les spiritueux). Nous nous efforcerons d'adopter le plus grand nombre de secteurs à cette liste».

Harmonisation

«Nous avons identifié les produits chimiques pour une harmonisation des tarifs à un niveau réduit, jusqu'au niveau zéro dans certains cas, de nouvelles négociations pouvant conduire à une harmonisation des tarifs pour d'autres produits».

Tarifs supérieurs ou égaux à 15%

«Nous négocierons le paquet le plus large possible de réductions tarifaires, l'objectif étant d'atteindre des réductions de 50%, sous réserve d'exceptions acceptées et sous réserve que les autres pays exportateurs acceptent d'apporter un accès au marché effectif grâce à des réductions tarifaires et des disciplines non tarifaires appropriées».

Autres réductions tarifaires

«Pour les produits autres que ceux indiqués aux paragraphes a, b et c, nous négocierons des réductions tarifaires d'au moins un tiers en moyenne. Nous avons aussi identifié un certain nombre de secteurs où les réductions de tarifs peuvent aller plus loin, au-delà de 50% dans certains cas».

AGRICULTURE

«Nous attendons un redémarrage immédiat des négociations multilatérales pour achever rapidement le paquet d'accès au marché agricole, y compris pour les produits transformés, ceci constituant un élément essentiel pour un accord agricole et pour un Uruguay Round global et équilibré».

SERVICES

S'agissant des services, le rapport cite la liste des offres existantes qui couvrent une grande variété de secteurs et ajoute: «Nous avons examiné les moyens d'améliorer encore nos offres respectives et de réduire les limitations inscrites dans nos projets. Sous condition de contributions appropriées des autres participants, nous voulons nous appuyer sur les offres existantes pour achever avec succès la négociation sur les services», en particulier les services financiers et les services de télécommunications de base.

Des épargnants risquent de perdre 4 millions

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Une centaine de petits épargnants québécois risquent de perdre leur mise d'environ 50 000\$ chacun, ou un total de 4 millions\$, dans un projet immobilier en République Dominicaine.

Une quinzaine d'entre eux ont décidé de se regrouper afin de faire valoir leur droits et chercher réparation pour ce qu'ils considèrent être une arnaque encore inextricable, un cauchemar de villas et de condos inachevés, sous le soleil de Camino Del Sol en République Dominicaine.

Hier, lors d'une conférence de presse, M. Guy Bertoneu, architecte de profession, a relaté comment un promoteur de Beloeil, José Lobato, l'a persuadé d'investir 50 000\$ pour sa place au soleil. «En plus de l'aspect monétaire, il y a l'aspect psychologique: c'est un rêve qui s'est brisé», a-t-il dit.

Typiquement, l'investisseur y allait d'une mise de 50 000\$ pour un terrain en République Dominicaine sur lequel on s'engageait de construire une villa ou un condo et de fournir une hypothèque couvrant le solde des coûts, variant de 60 000\$ à 150 000\$. Une fois l'immeuble construit, l'entreprise de M. Lobato, Camino Del Sol, S.A., promettait de louer pour le compte de l'investisseur la résidence. Au bout de quelques années, l'hypothèque était repayée et les épargnants pouvaient jouir de leur résidence.

Sur papier, et pour des gens qui préparaient leur retraite, c'était alléchant, livre M. Bertoneu. Mais cinq ans ont passé depuis, la villa de M. Bertoneu n'est toujours pas construite, seules des fondations ont été coulées. Et le terrain a peut-être été vendu à plusieurs personnes à la fois, soupçonne-t-il. Quant à l'ensemble immobilier, une fraction seulement est achevée.

Le mois dernier, la Banque Royale obtenait un jugement de la Cour supérieure du Québec décrétant la faillite de Camino Del Sol, une compagnie formée en République Dominicaine qui lui devait 2 millions\$.

La centaine d'investisseurs qui rêvaient d'une retraite paisible dans leur villa sous le soleil antillais ne sont pas sortis de l'auberge et l'écheveau des procédures en République Dominicaine pourrait s'avérer indémaillable.

Un sondage du CPQ

Les milieux d'affaires sont ambivalents

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Les membres du Conseil du patronat du Québec (CPQ) ont l'impression que le contexte politique au Québec et au Canada s'est amélioré depuis un an, mais ils sont moins optimistes quant à l'évolution des conditions économiques au cours des six prochains mois.

Le taux de participation à la 35e recherche semestrielle sur le climat socio-économique organisée par le CPQ fut de 44%, ce qui veut dire que 197 membres corporatifs représentant près de 200 000 employés y ont répondu. Cela permet d'avoir un éventail d'opinions représentatif, soutient son président, M. Ghislain Dufour.

Malgré tous les avatars constitutionnels survenus au Canada depuis quelques années, sans oublier les problèmes de santé du premier ministre québécois, la démission de son homologue fédéral, tout cela en plus de la récession et du fort taux de chômage, 24% des répondants pensent que la situation dans le contexte politique québécois est très bonne ou bonne; il y a un an, seulement 10% la qualifiaient de bonne. Pour le contexte politique canadien, personne ne trouve la situation très bonne maintenant, tout comme c'était le cas en juin 1992: 17% la considère bonne maintenant, en comparaison de 2% il y a un an.

Pour le Québec, 51% disaient en juin 1992 que la situation était mauvaise ou très mauvaise; le pourcentage est tombé à 27% cette année. On remarque aussi une baisse importante au niveau canadien avec un taux d'insatisfaction de 33%, comparativement à 69% l'an passé.

En revanche, à la question portant sur l'évolution de la situation dans les six prochains mois, les mêmes gens d'affaires ne sont plus que 37% à prévoir une amélioration des conditions économiques en général, alors qu'ils étaient 46% à le penser 12 mois plus tôt; qui plus est, 58% ne prévoient aucun changement à la situation économique dans les prochains six mois, alors qu'ils étaient 46% à partager une telle opinion l'an passé. On note une tendance comparable dans les prévisions sur des points plus spécifiques, à savoir dans le secteur industriel du répondant, dans les relations de travail, dans le contexte politique au Québec et au Canada.

En ce qui concerne les facteurs les plus critiques quant à leur influence négative sur l'activité économique actuelle, la productivité arrive encore au premier rang, qu'elle occupe d'ailleurs depuis un an; en fait, la productivité n'a pas descendu plus bas que le troisième rang depuis quatre ans.

En seconde place, on retrouve les politiques générales du gouverne-

ment québécois, ce qui est nouveau dans les préoccupations des gens d'affaires. Certains s'étonneront peut-être de voir les taux d'intérêt au troisième rang, alors que les taux sont à leur niveau le plus bas depuis un quart de siècle. En réalité, les dirigeants d'entreprise retiennent le taux réel d'intérêt, c'est-à-dire une fois le taux d'inflation soustrait, ce qui donne 4,4% au

Canada en comparaison de 2,8% aux États-Unis.

Le taux de change (4e rang) reste une préoccupation majeure des dirigeants d'entreprise.

La fiscalité personnelle est passée en quatre ans du 14e à la 9e place et la politique linguistique québécoise qui se situait 16e rang en 1989 arrive maintenant au dernier rang.

Forte baisse des offres d'emploi

Ottawa (PC) — L'indice des offres d'emploi a chuté fortement en juin, subissant une baisse de 13 sur celui de mai. Cette chute des annonces d'offres d'emploi a été plus grave en Ontario, soit 15%, plongeant de 96 à 82, selon Statistique Canada. Au niveau national, l'indice est tombé de 95 qu'il était en mai à 83 en juin. Le niveau de juin était au même niveau que celui enregistré en juin 1992.



Richard Morin
Président

Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux CONSEIL D'ADMINISTRATION 1993-94

L'Association des cadres supérieurs est heureuse de présenter son nouveau conseil d'administration en suivi de la séance annuelle de l'assemblée générale tenue le 16 juin 1993 à Québec.

Comité administratif

Président	1re vice-présidente	2e vice-président
Richard Morin Directeur des soins infirmiers CH régional de Lanaudière Joliette	Huguette Dubé Directrice des soins infirmiers CH Ste-Jeanne d'Arc Montréal	Benoît Dumais Directeur des services professionnels CH de l'Université Laval Sainte-Foy
Secrétaire	Trésorier	1re conseillère
Gilles Dufour Directeur des ressources humaines Centres Jeunesse Saguenay/Lac St-Jean	Robert St-Pierre Directeur des services administratifs CH Anna-Laberge Châteauguay	Christiane Lecompte Directrice des ressources humaines Hôpital des Convalescents Montréal
2e conseiller	Présidente sortante	Directeur général de l'Association
Benoît Pineau Directeur des services hospitaliers Hôpital de Mont-Joli	Marielle Lavallée Directrice de la santé physique RRSSS de Québec	Robert Savard

Autres administrateurs

Robert Amyot Directeur des services techniques Hôtel-Dieu de Lévis	Gilles Forcier Directeur des ressources humaines RRSSS Montréal-Centre
Marcel Aubin Directeur des services hospitaliers CH région de l'Amiante (Theftford Mines)	Joanne King Directrice des soins infirmiers CH Jeffery Hale (Québec)
Denis Bélanger Directeur des ressources humaines CH régional de Rimouski	Clément Lacroix Directeur des finances et du personnel Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré
Micheline Boisvert Adjointe au directeur général CH de Valleyfield	Marc-André Lemire Directeur des services professionnels CH Laurentien (Ste-Agathe-des-Monts)
Claude Dubé Directeur de la réadaptation Centres Jeunesse de Québec (Beauport)	Richard Poulin Directeur des ressources humaines CH Jeffery Hale (Québec)
Lise Dubé Directrice des soins infirmiers CH de Portneuf (St-Raymond)	Bernard Pouliot Directeur du DSC CH régional du Grand-Portage/Rivière-du-Loup)
Jacques Dumont Directeur adjoint des finances CH universitaire de Sherbrooke	

L'Association remercie ces personnes d'avoir accepté d'oeuvrer bénévolement comme officiers et membres du Conseil d'administration au développement et à la promotion des intérêts socio-professionnels des quelque 2 000 cadres supérieurs du réseau de la santé et des services sociaux qu'elle a, par décret gouvernemental, mandat de représenter.



920, rue Victoria, bur. 150
GREEFIELD-PARK (Québec)
J4V 1M9

É D I T O R I A L

Le Japon en quête de reconnaissance

Sylviane Tramier

Le sommet de Tokyo réunit des dirigeants au pouvoir mal assuré. Trois novices (Canada, États-Unis, Italie), deux doyens approchant la retraite (France, Allemagne), un champion d'impopularité (Grande-Bretagne) sont rassemblés dans un pays en crise dirigé par un premier ministre en sursis. Cette réunion de chefs peu aguerris ou trop amochés tombe plutôt mal, alors que l'époque est en panne de leadership mondial.

Pour le Japon, la tenue du sommet en pleine campagne électorale est apparemment encore plus malvenue. Car ce pays qui a tout intérêt à briller en bonne compagnie, au moment où il cherche à assumer de plus grandes responsabilités dans les affaires internationales, a soudain d'autres chats à fouetter et il paraît empêtré dans ses contradictions.

D'abord, le moteur de la deuxième puissance économique mondiale a des ratés. Le Japon traverse actuellement sa pire crise en 20 ans: chute de la Bourse, de la production industrielle, des investissements et des profits des entreprises.

Ensuite, cette défaillance économique se double d'une crise politique sans précédent. Le 18 juin dernier, la machine bien huilée du monde politique japonais s'est enrhyée. La dissidence de 55 députés sur un vote de censure à la Diète a envoyé au tapis la formation conservatrice du premier ministre Kiichi Miyazawa, le Parti libéral démocrate (PLD), après 38 ans de conduite ininterrompue des affaires du pays. Mis en minorité, le premier ministre a été contraint de déclencher des élections où vont s'affronter de nouvelles formations politiques, et qui pourraient mettre un terme au système de parti dominant caractéristique de la vie politique japonaise depuis 1955. Le prochain gouvernement japonais pourrait devoir s'appuyer sur une coalition de partis.

Motif de la défaite du PLD: le report de l'adoption d'une réforme du système électoral et une refonte du financement des partis. Voilà qui rappellera quelque chose à d'autres membres du G7. Les scandales politico-financiers à répétition qui secouent le Japon n'ont rien à envier à ceux que connaissent l'Italie et la France.

Mais la façon dont le système politique japonais est rongé par la corruption a quelque chose d'unique. La collusion entre les milieux industriels et les milieux politiques est un héritage de l'effort de reconstruction de l'après-guerre. Main dans la main, l'industrie et la politique, c'est-à-dire principalement le PLD, participaient au redressement du pays, les industriels contribuant sans regarder à la caisse du parti et le parti au pouvoir protégeant et encourageant par ses programmes publics le développement industriel.

Cette structure est maintenant frappée d'anachronisme, les intérêts des industries lourdes entrant en conflit avec ceux de l'industrie manufacturière et du commerce de détail. Le patronat se met à renâcler sur les demandes de financement du PLD. Certains regroupements industriels comme la fédération du bâtiment ont commencé à fixer des limites aux contributions que leurs compagnies affiliées peuvent accorder aux politiciens.

En même temps que cette volonté d'assainir la vie politique, et d'ébranler l'ordre habituel des clans, on assiste à une revendication d'une plus grande transparence du jeu politique, d'une plus grande ouverture du débat politique. «L'Histoire nous apprend que le désordre naît de la poursuite du système et que du chaos naissent les nouvelles politiques. Nous les électeurs, nous suivrons attentivement les tâtonnements du monde politique en quête d'une renaissance», écrivait il y a deux semaines le quotidien *Asahi Shimbun*.

Car c'est de cela qu'il s'agit. Un nouveau paysage politique est en train de s'ébaucher au Japon et la démocratie a tout à y gagner.

Une majorité de Japonais est convaincue que le Japon doit maintenant jouer un rôle plus grand dans le monde.

Volonté d'assainir

la vie politique et

revendication

d'une plus grande

transparence du

jeu politique

Sa puissance économique l'y autorise. Sa généreuse contribution financière aux opérations des Nations unies aussi. Mais des ajustements s'imposent dans son système économique et politique.

Le sursaut démocratique que l'on observe au Japon devrait lever les dernières résistances à son accession à un siège permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Le remodelage de l'organe suprême des Nations unies est en effet à l'ordre du jour. La France et la Grande-Bretagne sont pour la première fois prêtes à discuter d'un éventuel élargissement du Conseil de sécurité. La composition du Conseil de sécurité, formé de 15 membres dont les cinq membres permanents (les vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale) ne reflète plus la réalité d'aujourd'hui.

L'Allemagne et le Japon, poids lourds économiques, sont des candidats naturels à un siège permanent. Mais ils ne devraient pas être les seuls. Les critères de sélection des nouveaux membres permanents restent à définir et cela ne sera pas une tâche facile. Élargir le Conseil de sécurité aux seuls Japon et Allemagne déséquilibrerait un peu plus le Conseil de sécurité en faveur des pays riches, de l'Europe et de l'Asie au détriment de l'Afrique, de l'Amérique du Sud.

En outre, multiplier les droits de veto risquerait de conduire à une paralysie du Conseil de sécurité. À cinq droits de veto et 15 membres, le Conseil fonctionne. Au-delà, il serait neutralisé.

Ce débat ne fait que commencer. Mais le Japon a déjà amorcé le virage qui le place en bonne position pour entrer au Conseil de sécurité. Des soldats japonais coiffent le casque bleu des forces de maintien de la paix de l'ONU, et tout le dispositif onusien au Cambodge est placé sous le commandement d'un général japonais. C'est une Japonaise qui occupe la fonction de haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés.

De la crise politique qu'il traverse le Japon pourrait sortir plus fort, et plus apte à jouer le rôle international que son rang économique lui impose.

LA PERFORMANCE DE KIM À TOKYO



L'adaptation du «modèle» suédois

Au cours des derniers mois, on a beaucoup traité de la remise en question du «modèle» suédois. Le gouvernement de coalition de centre-droite avait jusqu'ici réussi à maintenir un certain consensus social, mais le dernier budget l'a fait éclater. Alors que les socio-démocrates avaient accepté les coupures budgétaires de septembre en vue de soutenir la couronne suédoise, les nouvelles coupures budgétaires les ont amenés à réviser leur appui.

Les syndicats sont de plus en plus opposés au gouvernement, en particulier en raison de la baisse des prestations de chômage de 90 % à 80 % du salaire et de l'introduction d'un délai de carence de cinq jours. Ils n'ont pas non plus apprécié l'augmentation de 60 à 62 ans pour l'âge à partir duquel on peut travailler à temps partiel et obtenir une pension de retraite à temps partiel. Cela les inquiète d'autant plus que le chômage est passé de 3 % en 1991 à 7 % en 1993, sans compter les quelque 4 % bénéficiant de formation ou de création d'emploi.

Compte tenu de ces évolutions récentes, la revue *The Economist* affirmait récemment que la «troisième voie» suédoise apparaît de plus en plus comme une voie sans issue. Mais faut-il conclure si rapidement? Ce n'est pas certain. On a toujours parlé du «modèle suédois», mais peut-être faut-il admettre que ledit modèle a constamment évolué au fil des ans et qu'il continue sans doute de s'adapter au contexte actuel, particulièrement difficile pour la Suède, qui veut s'intégrer à l'Europe.

On a longtemps parlé de la Suède comme d'un modèle économique très stable, qui assurait le plein emploi de sa population, le taux de chômage ayant été un long moment autour de 2 %, seulement. Or, le Québec a connu un taux de chômage de 11 % en moyenne sur les dix dernières années; on croit rêver! Mais depuis que le gouvernement de coalition de centre-droite a pris le pouvoir, le taux de chôma-



DIANE GABRIELLE TREMBLAY

ge suédois a augmenté et on a adopté une série de mesures budgétaires restrictives. C'est ce qui en a amené plusieurs à affirmer que le «modèle suédois» était chose du passé.

Rappelons que pour l'essentiel, la voie suédoise reposait sur quatre principes: la priorité accordée à l'emploi (par opposition à l'inflation) avec une politique active du marché du travail, comprenant des programmes de formation et de création d'emplois; la politique de solidarité salariale, ainsi que la négociation centralisée de salaires, qui permettait un certain contrôle de l'inflation; un système de sécurité sociale très développé; enfin, la participation des acteurs socio-économiques (patronat et syndicats) à l'élaboration des politiques économiques. Où en sont les choses aujourd'hui?

La décentralisation de la négociation constitue le changement majeur. Depuis quelques années, l'organisation patronale SAF a ramené les négociations de l'échelle nationale au niveau des branches, puis des entreprises. SAF a même éliminé son service de négociations salariales. Les syndicats se sont d'abord opposés à cette décentralisation, sans succès, mais essaient encore aujourd'hui de coordonner leurs demandes salariales.

Le système de sécurité sociale a aussi subi quelques attaques, sans toutefois être entièrement démantelé. L'assurance-chômage et les congés-maladie sont moins généreux, mais

l'essentiel de l'édifice demeure.

Les acteurs socio-économiques jouent encore un rôle, mais des organisations gouvernementales comme l'Administration nationale du travail ne sont plus les lieux de concertation qu'ils étaient par le passé. C'est d'abord l'organisation patronale SAF qui s'en est retirée, forçant le gouvernement à chercher de nouvelles formules pour tenter d'assurer un certain soutien à ses politiques. Les syndicats (80 % des Suédois sont syndiqués) sont aussi absents de la définition des politiques, mais compte tenu de l'instabilité du gouvernement actuel, le parti social-démocrate reste une alternative crédible.

Cependant, l'emploi demeure une priorité. Même si le taux de chômage a augmenté, la Suède continue d'intervenir activement sur le marché du travail. Les trois quarts des sommes qu'elle investit sur le marché du travail vont à la formation ou à la création d'emplois et seulement le quart au soutien du revenu des personnes sans emploi. Au Canada, c'est exactement l'inverse. Par contre, on ne crée plus d'emplois dans le secteur public afin de réduire le chômage; au contraire, certaines agences gouvernementales sont même privatisées.

Il est donc clair qu'on a adopté une politique économique plus libérale en Suède: privatisations, démantèlement des fonds salariaux gérés par les syndicats, réduction des dépenses publiques, entre autres les subventions aux municipalités et aux industries.

De toute évidence, la Suède traverse une période économique difficile. Mais le «modèle suédois» ne s'est pas écroulé; il a continué d'évoluer, comme il l'a déjà fait dans le passé.

Pour le moment, l'emploi demeure une priorité pour les huit millions de Suédois. Il faudra surveiller l'évolution dans les mois et années à venir, avec l'intégration à la Communauté européenne. La Suède défendra-t-elle son modèle plus interventionniste ou se rapprochera-t-elle de la Grande-Bretagne? Cela reste à voir.

L E T T R E S

Un oui aux multiples facettes

Je viens de terminer la lecture de l'opuscule de Jean Neuvil lancé le 21 juin, aux Éditions MFR inc.: un non créateur. Neuvil écrit en page couverture: «Il est raisonnable de croire que plus jamais le Québec ne va demander aux autres communautés du Canada la permission d'être ce qu'il est.»

Écriture vive et alerte, pensée concise et incisive, pleine de fougue et de passion du pays! Neuvil nous fait faire le tour du propriétaire, l'inventaire rapide du patrimoine de ce peuple à l'identité en développement que nous sommes.

Après avoir commenté le non de Charlottetown dans des termes pleins de respect pour tous les protagonistes, l'auteur explique comment ce non est une chance pour le Québec, pour les autochtones et pour le Canada.

J'ai compris que le non est une chance pour chacun d'être ce qu'il est, dans le respect, le dialogue et la complémentarité. Car il ne sert à rien de s'enfermer dans une camisole de force qu'un oui aurait constituée.

Mais il n'y a pas que le non qui soit créateur. Neuvil présente en quoi «un oui créateur» est possible. À travers 14 oui, il nous dresse un portrait de nos forces vives, de nos moyens, de nos valeurs: oui à la souveraineté, oui à notre histoire, oui aux autochtones, oui au développement autofinancé, oui à la concertation, oui à la solidarité, oui à la santé et oui à la créativité, pour n'en nommer que quelques-uns.

J'ai retenu quelques phrases-chocs qui m'ont galvanisé, quelques vérités qu'il fait bon de se rappeler dans le contexte actuel: «Je me souviens, c'est la devise du Québec. Il est temps qu'on s'en souvienne. On ne développe personne, sauf soi-même. On ne développe pas une ré-

gion. C'est la région qui se développe/avec ou sans aide. Reconnaître et déclarer en présence des autres (peuples), notre propre identité comme peuple. Nous affirmer en tant que communauté distincte ayant sa personnalité collective, son âme collective, tout ce qui fait un peuple.»

Le livre de Neuvil, un repère dans notre quête nationale, une célébration vibrante du peuple du Québec.

Pierre Barbès
Montréal, 22 juin 1993

Le virage environnemental

À l'heure du développement «environnemental», les recommandations du BAPE de reporter la construction du barrage SM3 et d'en réviser l'envergure ne peuvent qu'être applaudies.

Même si le BAPE n'en prône pas la suppression totale, sa décision envoie un message clair à toute entreprise désireuse de mener à bien des projets pouvant avoir un effet quelconque sur l'environnement, qu'il est dans son meilleur intérêt de prévoir les conséquences écologiques néfastes de ceux-ci et d'essayer de les minimiser le plus possible.

À défaut de quoi, le projet est très certainement voué à l'échec, ne pouvant avoir satisfait les standards écologiques des Québécois, qui, de plus en plus sensibilisés à l'importance pour les générations futures de sauvegarder le patrimoine naturel de la province, tolèrent de moins en moins le développement économique aux dépens de l'environnement.

Malheureusement, seul le gouvernement du Québec semble ne pas avoir encore compris ce dont il s'agit, tel qu'en fait foi le déchaînement exagéré émotionnel de la ministre Lise Bacon.

Il n'est aucunement question de ralentir ou de paralyser le développement du Québec et d'engager la pro-

vince sur la voie de la «tiers-mondianisation». Il est simplement suggéré aux entreprises d'avoir recours à de nouvelles techniques plus écologiques, et surtout d'agir localement, penser globalement.

La société québécoise semble encliner à adopter le virage environnemental de façon décisive. J'invite notre gouvernement à faire de même.

Henri Nahabedian
Montréal, 30 juin 1993

Fin de millénaire qui s'éteint

Climat de fin de siècle, de millénaire qui s'éteint. Triomphe du surréalisme, de l'absurde et des couteaux sans manche, qui ont encore une lame mais que plus personne ne retient. Lente et dangereuse dérive, dont, chaque jour, de façon obscène mais objective, les actualités télévisées vomissent les évidences:

- La dame, morphinomane obligée, le corps labouré par la douleur, crie au conseil d'administration de l'hôpital Charles-Lemoyne son indigne et sa peur: on fermera la clinique du cancer. Il manque 500 000 \$.

- Les professeurs sont contents. La Cour suprême a tranché, le gouvernement, vilain garçon, leur avait coupé deux jours de salaire lors de la plus récente grève. Il avait peut-être raison mais il ne pouvait pas: les lois sur lesquelles s'appuyait cette décision n'avaient pas été traduites en anglais. On devra leur rembourser 30 millions, ou 60 déficits de clinique du cancer. Que voulez-vous?

- La CEQ est, par ailleurs, toujours contre la loi 86. Celle qui dit que l'on doit tout traduire.

Climat de fin de siècle, de millénaire qui s'éteint. Climat de fin de société. Le chaos tranquille, ordinaire, organisé, reprend ses droits.

Marc Dumont
Montréal, 28 juin 1993

À PROPOS

... de travail et d'études

L'effet de l'activité dans le marché du travail sur l'achèvement des études paraît complexe et très différent chez les hommes et les femmes. Une activité modérée semble liée à un faible risque d'abandon chez les élèves des deux sexes, et ce, même lorsque d'autres facteurs sont pris en considération tels le rendement scolaire, l'absentéisme, les expériences vécues à l'école, le niveau d'instruction des parents et la province d'étude.

Il semble, par ailleurs, qu'une activité très intense augmente considérablement le risque d'abandon chez les hommes, tandis que chez les femmes c'est à l'inactivité sur le marché du travail que l'on attribue le risque le plus élevé d'abandon scolaire.

Ces résultats portent à croire que le fait de conjuguer travail et études n'est pas, en soi, alarmant. Apparemment, certains aspects du travail favoriseraient la persé-

vérence et le succès scolaire. Il se peut qu'une activité limitée sur le marché du travail augmente l'estime de soi et engendre des attitudes qui contribuent à la réussite, notamment la ponctualité, l'esprit d'initiative et l'endurance.

En outre, la plupart des élèves qui travaillent ont un emploi peu spécialisé et peu rémunérateur, donc pas très prometteur. Par conséquent, il est possible que l'expérience du marché du travail convainque plusieurs d'entre eux que leur diplôme d'études secondaires est essentiel à l'obtention d'emplois plus intéressants et potentiellement plus payants.

Cependant, l'activité intense sur le marché du travail semble augmenter le risque d'abandon chez les jeunes hommes.

Perspectives, Statistique Canada, Été 1993.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

F A I S C E Q U E D O I S

I D É E S

Un monde entre deux sociétés

I- Le coeur du régime politique qui régit le Québec rend improbable le règlement de la question autochtone dans un avenir rapproché

DANIEL SALÉE

Professeur de science politique
Université Concordia

A

la veille du troisième anniversaire de la tristement célèbre crise d'Oka, la question des rapports entre autochtones et «allochtones» au Québec n'a pas perdu de son actualité et ne laisse pas d'interpeller la population québécoise et les intervenants au dossier. Dans son édition du 19 juin, LE DEVOIR offrait à ses lecteurs un cahier spécial sur les autochtones.

A travers ses articles et les messages publicitaires provenant à la fois d'instances gouvernementales et de divers organismes autochtones, le ton général du cahier laissait clairement supposer que LE DEVOIR voulait montrer qu'un dialogue fructueux et empreint de compréhension et de respect mutuel est encore possible entre autochtones et allochtones au Québec. Deux jours plus tard, dans l'édition du 21 juin, l'anthropologue Pierre Trudel brossait un bilan réaliste du conflit des nationalismes qui oppose Mohawks et Québécois.

Malgré l'écart tangible qui semble séparer les uns et les autres, M. Trudel parlait de ressemblances et en appelait à l'harmonisation des discours.

Les écueils

Tous, politiciens, intervenants et spécialistes, sont conscients des écueils que pose la question autochtone. Tous clament bien haut l'importance du compromis. On cherche à identifier les points de convergence, on parle de consensus à construire dans le respect des différences et des objectifs identitaires respectifs. Dans les faits, il y a peut-être beaucoup plus loin que l'on croit de la coupe aux lèvres.

Les événements des trois dernières années démontrent sans équivoque que les autochtones ont accéléré le mouvement de reconquête de leur espace politique et géographique entamé depuis plus de vingt ans. Le gou-



Rencontre mémorable entre un Warrior et un soldat, dont les images ont fait le tour du monde. À la veille de l'anniversaire tristement célèbre de la crise d'Oka, les rapports entre les autochtones et les «allochtones» sont loin d'être réglés.

PHOTO JACQUES NADEAU

vernement québécois, pour sa part, malgré un discours officiel en apparence généreux et ouvert, marque bien qu'il n'entend pas céder sur les fondements de l'identité québécoise.

Il y a peu d'indicateurs dans les développements récents qui laissent entrevoir un règlement rapide et satisfaisant pour les deux parties du contentieux qui oppose les autochtones et la population allochtone du Québec. Leurs objectifs sociaux, politiques et économiques respectifs sont

difficilement conciliables, quand ils ne sont pas carrément antinomiques. Mais il y a plus. La dynamique structurelle et culturelle d'interaction sociale héritée de la loi constitutionnelle de 1982, donc le coeur même de la gouvernance et du régime politique qui régissent le Québec, rend improbable le règlement de la question autochtone dans un avenir rapproché. On trouve inscrit en filigrane de la Charte deux niveaux de discours et de pratiques socio-politiques contradictoires qui, en

bout de piste, conditionnent une gouvernance qui ne peut être qu'ambiguë.

D'une part, la Charte promet, par son individualisme incontestable, une conception des rapports sociaux qui trouve expression dans l'exaltation de la liberté naturelle des individus, dans la célébration du vécu particulier de chacun et dans le redéploiement du principe d'égalité formelle en vertu duquel chacun doit être traité de la même manière par l'État. D'autre part, en admettant certains droits collectifs

et en constitutionnalisant certains mécanismes destinés à les protéger (e.g. programmes d'action positive — article 15.2), la Charte ouvre la porte aux ambitions collectivistes alimentées par les prétentions identitaires de toute sorte qui traversent la société civile. Encouragés par la garantie constitutionnelle de la protection de l'intégrité de leur individualité propre, les individus qui se reconnaissent avec d'autres une identité, un vécu communs peuvent désormais se regrouper en une

démarche collectiviste pour la reconnaissance sociale et universelle de leur individualité.

La Charte en toile de fond

La Charte les investit en quelque sorte de la mission d'affirmer leur droit inhérent à manifester cette individualité et à revendiquer qu'elle soit prise en compte, voire intégrée dans la formulation des politiques publiques. En principe, le régime politique mis en place en 1982 reconnaît le droit à la différence et soutient un système au sein duquel une minorité n'est plus tenue de se soumettre sans appel aux volontés de la majorité.

Reconnaître la différence est une chose, appliquer son principe en est une autre. De toute évidence, la Charte pose l'épineuse question de la gestion de la différence. En admettant l'existence et le développement d'identités minoritaires, l'affirmation de la différence n'est plus qu'un simple problème théorique, une vague intention morale ou politiquement correcte. La Charte force la recherche de solutions pratiques face aux volontés d'inclusion des identités minoritaires dans l'agenda public. Le problème, c'est que comme elle reconnaît à la fois l'équivalence et la différence, l'homogénéité et l'hétérogénéité, l'individuel et le collectif, comme elle est contradictoire dans son principe même, elle est incapable d'offrir des directives précises quant aux modalités de cette gestion.

La Charte et tout l'édifice politico-constitutionnel qu'elle soutient sont donc nécessairement porteurs de tensions entre les identités multiples qui entrent en compétition sur la place publique pour se garantir l'accès, voire le contrôle des ressources socio-économiques disponibles. Dans la mesure où le système politique canadien s'objective désormais à travers la primauté absolue des droits, le dialogue se fait ardu et les perspectives de convergence des identités s'amenuisent.

C'est contre cette toile de fond mise en place par le régime constitutionnel canadien qu'il faut évaluer la question autochtone au Québec ainsi que les projets de coexistence et les appels à l'harmonisation.

Demain: «La négation de la spécificité québécoise».

Nouveau Nunavut

La ligne Montréal-Iqaluit

Le Nunavut et le Québec sont désormais frontière à frontière, avec d'incalculables répercussions linguistiques, économiques et socio-culturelles

GENEVÈVE DE LA TOUR
FONDUE-SMITH

Présidente, Alliance française

L'accord sur le Nunavut entre le gouvernement et les leaders inuit, signé le 25 mai à Iqaluit, en présence du premier ministre Brian Mulroney, de Nellie Cournoyea, première ministre des Territoires du Nord-Ouest (TNO) et de James Eetookook, président de la Fédération Tungavik du Nunavut, ouvre la porte à des changements géographiques et politiques considérables, puisqu'il affecte un cinquième de la superficie totale du Canada, dont le nouveau Nunavut obtient plus de 2 millions de kilomètres carrés.

Or, l'accord transfère aux Inuit un titre de propriété foncière sur 350 000 kilomètres carrés de terres dans l'Arctique de l'Est, et leur accorde une compensation financière de 1,4 milliard de dollars répartis sur 14 ans.

Il comprend aussi des droits d'exploitation des ressources fauniques et des droits d'exploitation souterraine de 36 300 km carrés. Le territoire du Nunavut concerne 17 500 Inuit, soit 80 % de la population de la région visée par l'entente. Ces chiffres illustrent à eux seuls l'envergure et la complexité de la création et du fonctionnement du territoire du Nunavut, dont la mise en place de son futur gouvernement est prévue pour le 1er avril 1999.

Même si le processus de transition ne prendra fin qu'en l'an 2008, des études sur les coûts énormes de l'établissement d'une nouvelle structure gouvernementale, les répercussions de la séparation des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les retombées économiques d'investissements privés générant la création d'emplois, ont été effectuées par des firmes spécialisées comme Coopers & Lybrand et d'autres, et continuent de faire car les délais sont serrés.

Comme l'a expliqué M. Ken MacRury, directeur régional du gouvernement des TNO pour la région de Baffin, au journaliste-coopérant français de L'Aquilon, d'ici 1995, l'ensemble des commissions et régies qui auront à administrer les différentes sections de l'entente du Nunavut devraient être opérationnelles. Elles couvriront des domaines aussi variés que la faune, la gestion des eaux, l'utilisation des terres, l'impact sur l'environnement, l'exploitation minière, le patrimoine, etc. Puis, l'évaluation des services gouverne-

mentaux et la création des ministères suivront en respectant la priorité des secteurs essentiels.

Or, tous les experts en conviennent: la main-d'oeuvre disponible est nettement insuffisante; il faudra créer des emplois en recourant à une immigration de l'extérieur et la formation d'administrateurs, de fonctionnaires et de techniciens au sein de la population inuit, juridiquement indispensable, exigera un long apprentissage.

C'est alors que la situation géographique d'Iqaluit, pressentie comme future capitale du Nunavut et où fut signé l'accord du 25 mai, apparaît lourde de symboles et chargée d'une mission exemplaire. Elle l'exerce déjà dans l'Arctique de l'Est, où la concentration de francophones et le nombre de services en français sont assez élevés.

La création du Nunavut accentuera une certaine dépendance de communication qui existe notamment dans les domaines de la culture et de l'éducation et sur le plan économique: Montréal sera pour Iqaluit ce qu'Edmonton est pour Yellowknife: un lien de resserrement essentiel.

Située à trois heures de vol de Montréal et desservie par une ligne directe et régulière, la ville d'Iqaluit est la plus importante communauté de l'Est de l'Arctique avec ses quelque 3000 habitants inuit, anglophones et francophones (d'où l'annuaire du téléphone trilingue de Bell... unique au monde). Centre de l'adminis-

tration, du transport, du commerce et de l'éducation de l'île de Baffin, l'ancienne Froberisher Bay obtint le statut de ville en 1980. Le 1er janvier 1987, elle prit officiellement le nom d'Iqaluit qui signifie «plusieurs poissons» en inuktitut. Elle eut même en 1989 un maire francophone et fier de l'être, André Thériault, au nom prédestiné.

Plus de tiers des «Franco-Ténois» des TNO deviendront résidents du Nunavut en 1999 et s'interrogeront, évidemment, sur leur futur statut, les liens que les communautés de l'Est et de l'Ouest entretiendront, la possibilité de former même des regroupements communs, voire de conserver l'unique organe de presse, L'Aquilon, qui est leur porte-parole territorial.

Solidaires des aspirations autochtones, participant déjà de plain-pied au développement de l'Arctique de l'Est, les Franco-Ténois se réjouissent de la réalisation du rêve inuit et souhaitent que pour eux la transition se fasse en douceur. Mais comme l'écrivait Louise Doren, ancienne éditorialiste à L'Aquilon, il est important que les droits acquis au cours de la dernière décennie (les services en français) ne soient pas mis en péril. Il est important aussi de s'assurer que la communauté francophone de l'Est ait les moyens de s'épanouir.

Quand on regarde sur la carte des TNO le nouveau tracé du Nunavut qui englobe des joyaux écologiques inestimables comme l'île d'Ellesmere et son oasis polaire du lac Hazen qui, l'été, se tapisse de fleurs roses, ou le parc national d'Auyuittuq de la péninsule Cumberland, dont Pangnirtung est la voie d'accès au nord-est d'Iqaluit, alors que centre d'art également, Cape Dorset se profile à l'Ouest, et qu'au sud le nom même de Coppermine évoque la richesse minière, on prend conscience du caractère percutant d'un tel héritage qui ne peut être propulsé dans l'avenir sans choc.

Le Nunavut et le Québec sont désormais frontière à frontière, avec d'incalculables répercussions sur le plan des relations autochtones, linguistiques et éducatives, socio-culturelles et économiques. Si l'axe de soutien Montréal-Iqaluit fonctionne bien, si la technologie avancée de Montréal devient rapidement avantageuse à cause de sa proximité, au lieu de recourir à celle de l'Alberta ou du Manitoba, les francophones du Nunavut se sentiront rassurés par un rayonnement mutuel, un partenariat en somme où leur vécu de l'Arctique extrêmement précieux les valorisera et justifiera l'aide du Québec.



Paul Quassa, de la Fédération Tungavik du Nunavut et l'ex-premier ministre Brian Mulroney à la signature de l'accord du Nunavut, à Iqaluit en mai dernier.

PHOTO PC

L'enlèvement

Ce qui arrive à la politique de la langue est rigoureusement ce qui arrive à notre politique générale

PIERRE VADEBONCOEUR

Essayiste

La loi 86 place la conscience nationaliste devant une interrogation plus globale et plus fondamentale que la pure question de l'usage public des langues. Qu'est-ce que nous entendons dans cette nouvelle querelle linguistique? Nous découvrons une fois de plus avec angoisse que notre volonté politique ne parvient pas à prévaloir, non pas contre l'anglais, mais contre l'histoire. Cependant, une partie de la population semble actuellement se rendre moins compte de cette précarité et de ce que celle-ci présage.

Ce qui nous frappe dans la ruine progressive de la loi 101, ce n'est pas seulement cette destruction, mais c'est qu'elle est à la fois symptôme et réalité partielle d'un enlèvement historique national auquel, depuis 30 ans, nous tentons désespérément d'échapper. La loi 86 ne saurait être intelligemment interprétée comme un fait ordinaire et contingent, bien qu'on la traite presque partout de cette façon.

Ce qui arrive à la politique de la langue est rigoureusement ce qui arrive à notre politique générale. Notre faiblesse politique dans le dossier de la langue n'est autre chose que notre faiblesse politique à l'échelle de l'histoire. C'est exactement la même. L'une témoigne de l'autre. Le démantèlement de la loi 101 mesure précisément notre insuffisance politique. Cependant, il y a aussi les circonstances: la lassitude, sur laquelle mise un pouvoir hypocrite et usé, et aussi les problèmes économiques de la population et en particulier de la jeunesse, si aigus qu'on les considère de plus en plus comme les seuls vrais problèmes.

Pour ce qui est de la question linguistique et du problème national dans son ensemble, la langue française est une réalité si substantielle-

ment liée à notre existence que le recul politique de cette langue et la nouvelle symbolique qui en résultera ne pourront que favoriser la désorientation politique des Québécois. Ce sera une autre conjoncture. Ces nouvelles conditions infléchiront nos visées. Pour les anglophones, il en ira de même, mais dans un sens contraire. Elles influenceront pour eux les choses dans le sens duquel ils veulent, et leurs prétentions politiques sur nous augmenteront d'autant. Du reste, ils l'indiquent déjà.

Le plus à redouter en politique, c'est le phénomène des glissements. Soudain, l'on se retrouve à un autre niveau, plus bas, dans un autre contexte, dans d'autres contingences, et il n'y a plus moyen de retrouver les conditions d'apparavant, désormais disparues. On est dans une nouvelle situation, autrement faite et n'offrant plus les moyens dont on a besoin. Si nous devons perdre pied historiquement, cela se produira à la faveur de pareils glissements. Meech, Charlottetown, ces chausse-trappes disposées devant nous par Bourassa, nous avons évité de justesse d'y rester pris. Ryan nous en présente une autre. Et ainsi de suite...

Qu'on ne s'étonne pas des réactions de ceux qui sont encore conscients de ce qui se passe. Un recul dans la politique de la langue indique une faiblesse dans la politique nationale globale et il l'aggrave. Nous savons ce que cela signifie.

La défaillance politique au sujet de la langue aura des suites, et linguistiques, et politiques.

Ce qui est alarmant surtout, ce n'est pas cet épisode, c'est que de manière générale nous n'arrivons pas à imposer nos défenses, nos fins, nos ambitions, en un mot notre avenir. La loi 86 nous fait toucher du doigt une fois de plus cette étonnante fatalité.

Y a-t-il de la volonté politique dans ce peuple plusieurs fois trahi et alangui par toutes ces trahisons?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Claude Beaugrand, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Charlier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Tallifer, Danny Veat, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Ballarçon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Livres); à l'information économique: Gérard Berubé (responsable), Robert Dufrais, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondant parlementaire à Ottawa); Serge Chapleau (caucus); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Ducloux (commis), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA DIRECTION ARTISTIQUE Lucie Lacava, LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Logault, (publicitaires); Micheline Turgeon (maquette); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Laflour (réceptionniste), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordinatrice des services informatiques), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Pierre Cotton, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Rueland, Desirée Scussany, Marc Vigneault, CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président), FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymond Guay (responsable du financement privé).

ACTUALITÉS

Betty Carter: plus musicienne que diseuse

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Chanteuse farouchement favorable à tout ce qui assure l'individualité musicale, Betty Carter s'est montrée, hier soir au Théâtre Maisonneuve, aussi alerte dans les changements rapides, et non brusques, des climats sonores qu'elle est versatile dans les improvisations.

Plus attachée à la sculpture de la note qu'à la claire expression des mots, la souriante Betty Carter a signalé une fois encore qu'elle était plus musicienne que diseuse. Elle n'est pas la patronne d'une formation accompagnant une simple chanteuse, mais bien la patronne d'une formation accompagnant une instrumentiste.

Née en 1930 à Flint, dans le Michigan, Betty Carter a servi une prestation caractérisée par des modifications de tempos qui permet-

taient de relancer constamment les jeux de l'improvisation. C'est en cela, en cette affection pour l'exploration la plus dynamique qui soit, qu'elle se distingue de ses aînées, Ella Fitzgerald et Sarah Vaughan, comme des chanteuses de sa génération, que ce soit Abbey Lincoln ou Carmen McRae.

Réputée être très exigeante à l'endroit des musiciens qu'elle engage, Betty Carter nous a permis de découvrir, une fois encore, des instrumentistes qui feront sans aucun doute leur marque au cours de la décennie.

Après avoir favorisé l'éclosion musicale des pianistes John Hicks et Mulgrew Miller, sans oublier les batteurs Kenny Washington et Winard Harper, Betty Carter, pianiste de formation, est en train d'amener le pianiste Cyril Chesnut sur les chemins de l'épanouissement artistique. Se jouant du volume sonore avec bien



de la facilité, ce musicien a signé des solos où la clarté est dominante.

Si l'ensemble s'est montré moins avant-gardiste que celui dirigé plutôt cette semaine par Dee Dee Bridgwater, il s'est montré plus saisissant, plus impérieux que le premier.

Un critique étranger parmi nous

Vieux «pro» des festivals comme des concerts de jazz depuis des lustres, Gérard Rouy, critique à Jazz Magazine, a confié que la convivialité

propre au Festival de Montréal lui faisait penser à celui de Nice. «Comme à Nice, et contrairement à la majorité des festivals, on voit ici beaucoup de familles.»

Mais là où la distinction entre Montréal et les festivals qui se tiennent sur le continent européen est la plus évidente «c'est dans la compréhension que les gens ont ici de l'anglais. Grâce à cette connaissance de l'anglais, les Montréalais participent davantage que les Français ou les Allemands. J'ai été frappé, par exemple, de la facilité avec laquelle les membres du Dirty Dozen Brass Band ont fait chanter le public.»

Et que penser de la programmation? «Il me semble qu'il y a plus de concerts qui ne sont pas du jazz comme auparavant. Mais heureusement, cela n'a rien à voir avec ce qui se passe en Europe. Là-bas, ça devient une maladie.»

ANARCHIE Petite minorité

SUITE DE LA PAGE 1

«Un seul accident de bateau, et c'est la manchette. Pourtant, il y a eu 11 morts sur les routes du Québec pendant la fin de semaine, et ça s'est retrouvé en petits caractères en bas de page. C'est plus spectaculaire, mais il ne faut pas partir en peur avec ça», note-t-il.

M. Jutras considère d'ailleurs que, de manière générale, les conducteurs d'embarcations se comportent mieux et font preuve d'un plus grand «civisme» que les automobilistes. Il aurait plutôt tendance à blâmer les «bateaux-cigarettes» pour les incidents nautiques: ces hors-bord élanés qui semblent n'avoir été conçus que pour la vitesse.

La vitesse, donc, et l'alcool. Les deux coupables les plus sévèrement montrés du doigt lorsqu'il est question d'accidents de navigation. A tort? C'est en tout cas ce que laissent croire les statistiques, qui montrent par ailleurs une légère baisse des incidents au cours des cinq dernières années.

Sur les 300 incidents, dont quatre fatals, ayant nécessité l'intervention de la Garde côtière depuis le début de 1993 — une trentaine de moins qu'à pareille date l'an dernier —, moins de 10% impliquaient en effet de manière probante un conducteur en état d'ébriété. Un pourcentage semblable de cas de conduite dangereuse (les deux étant souvent mêlés) était recensé.

Ces chavirements, échouements et autres «embarcations déséparées», selon la terminologie du métier, seraient donc en majeure partie imputables à des conditions météo défavorables, ainsi qu'à la négligence des occupants. C'est en fait sur ce dernier élément que le bât blesse vraiment, dit Jean-François Hamel, sauveteur rattaché au Groupe Recherche et sauvetage de la Garde côtière, à Longueuil.

«Les gens ont trop souvent l'impression de savoir naviguer, note-t-il. D'ailleurs, il faut dire que la grande majorité des plaisanciers sont bien équipés, avec cartes de navigation, radios et tout, et une bonne connaissance de ces règlements. Mais il suffit de quelques individus, quel qu'un qui emprunte un bateau sans savoir parfaitement le maîtriser, par exemple.»

Ce qui ramène l'éternelle question de la réglementation — et de la surveillance — des activités nautiques. Pour piloter un bateau au Québec, aucun permis n'est requis. Suivre des cours n'est pas obligatoire. Même le

port de la ceinture de sauvetage est facultatif: la seule présence d'une ceinture par passer à l'intérieur de l'embarcation suffit.

Si Gaëtan Jutras est d'avis que le secteur n'est «peut-être pas assez réglementé», Jean-François Hamel, lui, croit plutôt que «ce sont les gens qui ne se renseignent pas suffisamment sur les mesures à prendre pour assurer leur sécurité». Malgré les campagnes intensives de prévention que la Garde côtière et différents corps policiers mettent sur pied chaque année, il reste en effet un noyau de «kamikazes» de hors-bord récalcitrants plus portés sur l'ivresse de la vitesse et des grands espaces que sur leur propre protection — et celle des autres plaisanciers.

«C'est toujours le fait d'une petite minorité», opine Gaëtan Jutras.

Quant à la surveillance, elle semble adéquate aux yeux de M. Jutras, qui dit «rencontrer à tout bout de champ» des représentants de la Garde côtière et de la police, qui multiplient les vérifications de routine.

«On fait le maximum pour prévenir les problèmes», ajoute Jean-François Hamel. Mais la tâche n'est pas toujours facile: à la marina de Longueuil, port d'attache de plus de 400 bateaux, seulement six agents de la Garde côtière sont affectés à la patrouille d'un territoire qui s'étend des rapides de Lachine jusqu'à Contrecoeur. Ils reçoivent une dizaine d'appels de «détresse» par semaine.

Ce fut d'ailleurs le cas il y a quelques jours lorsqu'un bateau ayant à son bord 17 personnes était littéralement en train de couler après avoir été submergé par une forte vague créée par le sillage d'un navire de marchandises.

«Chaque coin des environs de Montréal a ses dangers potentiels, dit Jean-François Hamel. Sur le fleuve, ce sont le fort courant, le chenal et le passage des gros navires. Sur la rivière des Prairies, il y a les rapides du Cheval blanc et Lalemant. Sur le lac Saint-Louis, ce sont les hauts-fonds...»

Mais aucune situation, semble-t-il, n'est aussi préoccupante que celle qu'occasionne la présentation des feux d'artifice sur l'île Notre-Dame. Quant à de bateaux s'y donnent rendez-vous et repartent tous en même temps, le plus souvent dans une atmosphère de party, et les risques de collision sont très élevés. «Mais il n'y a pas de solution miracle, conclut Jean-François Hamel. Tout ce qu'on peut dire aux gens, c'est de faire attention et de s'équiper sécuritairement.»

DESJARDINS Plusieurs étapes

SUITE DE LA PAGE 1

Le Mouvement Desjardins prendra le contrôle de cinq compagnies actives au Québec et dans le reste du Canada, ainsi qu'en Angleterre et aux États-Unis. Le Mouvement met le grappin sur la Banque Laurentienne, la 7e banque en importance au Canada, présentes dans six provinces, surtout au Québec et en Ontario, sur deux compagnies d'assurance-vie, Laurentienne-vie au Québec, et l'Impériale dans le reste du Canada, la Laurentian Financial Group au Royaume-Uni, et la Laurentian Capital Corporation aux États-Unis.

Autre avantage non négligeable pour Desjardins, a reconnu M. Béland: la Corporation du Groupe La Laurentienne est une société ouverte cotée à la Bourse et la nouvelle entité Desjardins Laurentienne le sera automatiquement à la suite de la fusion. M. Béland se retrouve donc à réaliser du même coup son projet de faire de la Société financière Desjardins une société cotée à la Bourse.

Le Mouvement Desjardins ajoutera 8000 employés à ses effectifs. Des mises à pied sont à prévoir, a admis M. Béland, mais rien de majeur, des ajustements à court terme.

Selon les explications de MM. Béland et Drouin, les activités d'assurance-vie seront regroupées. Au Québec, Assurance-Vie Desjardins mène le bal dans son domaine tandis que l'Impériale fait d'évidence mieux que Desjardins en Ontario.

Ni M. Béland ni M. Drouin ne pouvait mettre un chiffre sur la transaction annoncée. Elle est toutefois basée sur la valeur comptable des actifs respectifs que s'affaire à évaluer le courtier à propriété américaine Burns Frye, pour le compte de Desjardins, et le courtier torontois Nesbitt Thomson, pour celui de La Laurentienne, ainsi qu'une pléiade d'experts finan-

ciers.

La Société financière des caisses Desjardins est un holding plus petit que la Corporation du Groupe La Laurentienne, 5,9 milliards\$ d'actifs propres contre 13,5 milliards\$ et un avoir des actionnaires de 285 millions\$ contre 640 millions\$. En revanche, le rendement sur l'avoir de ce holding de Desjardins est de 15% et il n'est que d'un modeste 5% dans le cas de La Laurentienne, rappelle M. Béland. «Ça aussi, ça s'évalue», a-t-il précisé.

Une fois la «vérification diligente» effectuée, une tâche complexe compte tenu de l'ampleur de la transaction et des diverses activités qu'elle touche, on procédera à un échange d'actions de la nouvelle société Desjardins Laurentienne contre les titres des deux sociétés remplacées. Il est d'ores et déjà acquis que Desjardins versera en sus une somme d'argent aux actionnaires de la Corporation ainsi qu'aux mutualistes de La Laurentienne, a-t-on laissé entendre hier.

M. Drouin n'a pu dire si la transaction se fera à prime, s'il est prévu que la valeur accordée aux actifs absorbés par Desjardins dépassera leur valeur comptable. Il semble que l'on se contentera d'un simple échange au pair dans le meilleur des cas.

A tout événement, la transaction devra recevoir l'assentiment des mutualistes de la Mutuelle Laurentienne située en amont de la Corporation et d'une majorité aux deux tiers des actionnaires de ce dernier holding.

En outre, la ministre déléguée aux Finances, Louise Robic, doit présenter un amendement au bill privé régissant la Corporation du Groupe La Laurentienne pour que la transaction ne se réalise. La ministre doit également approuver l'acquisition de la totalité de la Laurentienne Générale par des intérêts étrangers.

Hier, son attachée de presse, Anik

Michaud, laissait savoir que sa décision repose sur les rapports que lui soumettra l'inspecteur général des institutions financières Jean-Marie Bouchard concernant cette méga-transaction.

Au cours d'un entretien, M. Bouchard a souligné le caractère particulier de l'acquisition par le Mouvement Desjardins d'une banque. Il a aussi

Du bon usage d'une banque

La Banque Laurentienne sera le fer de lance du développement du Mouvement Desjardins au Canada anglais.

Hier M. Béland a présenté cette acquisition singulière de la Banque Laurentienne, une banque à charte fédérale, par le mouvement des caisses populaires comme une excellente affaire pour l'organisation coopérative.

«La Banque Laurentienne, c'est la seule façon pour nous de faire notre développement dans tous ces marchés (hors Québec)», a-t-il livré, hier, au DEVOIR.

Ainsi, le Mouvement Desjardins avait atteint la limite de son expansion hors Québec dans le domaine bancaire quand il a signé des ententes en Acadie et en Ontario avec des fédérations de caisses populaires émanant de milieux francophones de ces deux provinces. Et il semble difficile de faire avancer la formule coopérative chez les Canadiens.

Desjardins a donc l'intention de conserver intactes l'intégrité et l'indépendance de gestion de la Banque Laurentienne. «Ce serait un peu bête de payer pour quelque chose et de la fermer ensuite», a dit M. Béland.

répété que «la prochaine décennie dans le secteur financier sera celle de la consolidation et de la concentration». Tout en voulant rester «neutre», il a indiqué qu'il se penchera sur la question de la concurrence eu égard à cette transaction. «La question de la concurrence, de la santé de l'industrie, c'est un élément important», a-t-il souligné.

Quant à la concurrence entre les caisses populaires au Québec et la Banque Laurentienne, elle ne dérange pas M. Béland, qui souligne que différentes entités du Mouvement se font déjà concurrence entre elles. «C'est comme une succursale de Fiducie Desjardins en face d'une caisse», a-t-il cité en exemple.

Grâce à une suite d'acquisitions jugées judicieuses par certains analystes financiers, notamment celle à bon prix des succursales du Standard Trust, la Banque Laurentienne a connu une croissance impressionnante ces deux dernières années. Son actif total est passé de 6 milliards\$ en 1990 à 8,3 milliards\$ à la fin de l'année dernière. Pendant cette période, ses revenus passaient de 204 millions\$ à 306 millions\$. Son réseau de succursales s'étendait de 140 à 216.

L'acquisition d'une banque «capitaliste» par Desjardins ne compromet en rien l'idéal coopératif du Mouvement, soutient M. Béland. «Le bloc coopératif est immuable et il s'est donné les moyens de prendre place dans ces marchés financiers», a-t-il fait valoir.

— R.D.

PORTRAIT «Tout a changé...»

SUITE DE LA PAGE 1

grand-père de Brenda, a acheté une centaine d'hectares à la British American Land Company, comme tant d'autres colons. Il s'est installé au bord de la rivière Eaton River Valley, dans la vallée qui était alors occupée par des Amérindiens Abénakis et des castors.

Les deux espèces ont maintenant disparu du coin. Mais la maison et la grange des French sont encore installées sur l'ancien barrage des uns (pour se protéger des inondations), à un jet de pierre du cimetière des autres. Leur terre fait maintenant 364 hectares. Ils y élèvent des bœufs, produisent du lait, exploitent une érablière, et viennent tout juste d'ouvrir un *Bed & Breakfast*.

«Tout a changé autour, dans les Cantons, dit Aubrey, le père de Ross. Quand j'étais jeune, on rencontrait rarement des francophones dans les environs. Maintenant, ils sont partout. Mais, ici, chez nous, presque tout est comme avant.»

La seule chose qui désolé vraiment le patriarce, c'est l'omniprésence de l'État dans les affaires des fermiers, peu importe leur langue maternelle. «Il y a des permis et des règlements pour tout, de la coupe des arbres aux quotas de lait. C'est abrutissant!»

Ross Thomas, son gendre, qui ne parle pas du tout français, se plaint au contraire de lacunes: les fonctionnaires ne parlent pas anglais, l'agronome du coin non plus et la région manque de spécialistes, de travailleurs sociaux ou d'orthophonistes par exemple.

Pour le reste, c'est le classique: les lois linguistiques irritent, même ici, la perspective de l'indépendance effraie.

Mais moins qu'au début des années 1970, dans les derniers temps de la chienlit felquiste, quand Brenda et Thomas ont décidé de quitter le Québec, pour un temps. «On avait passé l'année scolaire à évacuer l'école à cause de dizaines d'appels à la bombe, se souvient l'infirmière. À l'été de 1972, on est partis pour l'Ontario.»

Brenda a terminé ses études en sciences infirmières. Ross s'est occupé à mille et une «jobines». Ils sont rentrés en 1985. «Le climat politique a

changé», explique le mari. Sa femme rajoute qu'ils sont revenus pour la ferme, la famille et le paysage. «La vallée nous manquait trop.»

Entre 1981 et 1991, le tiers des étudiants des *High Schools* de la région a aussi quitté le Québec et les retours à la French-Thomas sont plutôt rares.

De nos jours, il reste moins de 50 000 anglophones dans les Cantons de l'Est. C'est moins de 9% de la population totale, alors qu'ils étaient largement majoritaires au siècle dernier. Une dizaine de milliers vivent à Sherbrooke, presque autant dans d'autres villes comme Weedon, Lennoxville ou Cookshire.

C'est là qu'est installée la Standish Ltée, une entreprise en contrôle de la végétation. «Quand une usine ferme, les employés anglophones vont souvent chercher du travail ailleurs qu'au Québec, explique Christopher Standish, le propriétaire, dans son français tout à fait correct qu'il utilise de plus en plus pour ses affaires. «Contrairement aux francophones, on peut se sentir chez nous partout en Amérique du Nord.»

Les premiers Standish, originaires d'Irlande, sont arrivés à Rougemont en 1804, à Cookshire au début du siècle. La ville a bien changé depuis le jeune temps du quinquagénaire. «Quand je suis né, il y avait 50% d'anglophones ici. Maintenant, on doit être moins de 10%, et ça continue de baisser d'année en année.»

Mais le monsieur est beaucoup moins défaitiste que la plupart des Anglos des Cantons. «Le futur ne me fait pas peur du tout. Vivre en anglais? C'est beaucoup plus facile que de vivre en français en Colombie-Britannique. Je suis servi dans ma langue partout, à l'hôpital, au restaurant, au bureau de poste, au dépanneur.» Les lois sur l'affichage? «Neuf clients sur dix parlent français. Ce serait ridicule d'afficher en anglais.» Les églises qu'il fermet? «On prendra soin des plus belles.»

On l'a compris, pas question pour lui de s'expatrier. «Même si on m'offre 200 000 \$ pour aller à Toronto, je vais rester ici. On a tout ce qu'il faut. On peut acheter une ferme pour 40 000 \$. La qualité de vie est fantastique quoi qu'en disent certains *Red Necks* de Bury.»

Monsieur Standish ironise. Bury, c'est un des derniers fiefs de la communauté, à 12 kilomètres de Cookshire. Presque une légende. Chaque année, autour de la Fête du Canada, quelques milliers de personnes s'y rassemblent pour voir défiler des chars allégoriques décorés de feuilles d'érable, des souffleurs de cornemuses en kilt, des autos antiques. Le week-end dernier, les 3 et 4 juillet, on a même eu droit à deux ou trois lamas d'une ferme atypique des environs.

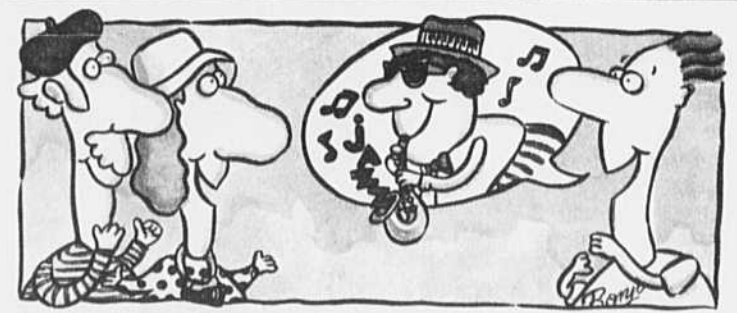
Mais pas de «Red Necks» en vue (d'ailleurs, à quoi les reconnaît-on?). Que des gens des «deux peuples fondateurs du pays», venus là pour s'amuser et surtout pas pour parler politique ou Constitution. Il y avait même des péquistes dans l'assistance, et ils applaudissaient plus fort que tous les autres au passage du défilé!

Les relations entre Anglos et Francos des Cantons sont demeurées chaleureuses. Rien à voir avec ce qui se passe dans la métropole québécoise. «Quand je vais à Montréal, confie Mary Mitchell, secrétaire de la Townshippers' Association, je suis étonnée d'entendre parler anglais un peu partout et de sentir un certain climat d'agressivité.»

L'Association est née au lendemain de la première victoire péquiste, pour défendre les intérêts de la communauté. Le groupe de pression attaque sur tous les fronts: critique des lois linguistiques, propositions de réformes constitutionnelles, études sur l'état des membres, rappel constant des grandes et petites vérités historiques...

«Je ne compte plus les fois où j'ai dû expliquer aux jeunes francophones éberlués que je suis née ici, que mes ancêtres sont arrivés dans la région au début du XIXe siècle, explique Mme Mitchell.

Paulette Lauzier, présidente de l'Association des Townshippers renchérit. Elle rappelle que le gouvernement parle d'Estrie plutôt que de Cantons, qu'on veut rebaptiser l'autoroute «10» de ce nouveau nom comme Knowlton est devenu la ville du Lac-Brome. «On devrait apprendre ça aussi à l'école et arrêter de nier le rôle important que les gens de la communauté ont joué dans le développement du Québec.»



Montréal sourit aux touristes.
Dites-leur Bonjour!

Gouvernement du Québec
Ministère du Tourisme